

# GENESE DE LA SOCIOLOGIE

## Textes

CHAPITRE I – SOCIETE INDUSTRIELLE .....	2
Division du travail – Durkheim.....	2
CHAPITRE II - ECOLE DE CHICAGO .....	20
Déviance et stigmaté .....	20
Crimes, gangs Chicago.....	22
Le crime organisé : .....	24
La délinquance juvénile : .....	25
Le voleur professionnel.....	27
CHAPITRE III – INSTITUTIONS .....	29
<a href="#">FOUCAULT</a> - Surveiller et punir. Naissance de la prison .....	29
L'extinction du châtimeut spectacle .....	29
Naissance du pouvoir disciplinaire .....	30
Être vu sans jamais voir, voir sans être vu .....	31
Une oeuvre contestée .....	31
L'expérience du Groupe d'information sur les prisons.....	32
<a href="#">BOURDIEU</a> - Reproduction – école, système d'enseignement .....	34
CHAPITRE IV – INDIVIDUS RITES INTERACTIONS .....	41
Bourdieu : habitus .....	41
Goffman : concepts .....	46
Goffman : les rites théâtraux et la face.....	50

# CHAPITRE I – SOCIETE INDUSTRIELLE

## *Division du travail – Durkheim*

### **Préface de la seconde édition**

#### **Quelques remarques sur les groupements professionnels**

En rééditant cet ouvrage, nous nous sommes interdit d'en modifier l'économie première. Un livre a une individualité qu'il doit garder. Il convient de lui laisser la physionomie sous laquelle il s'est fait connaître (1).

Mais il est une idée, qui était restée dans la pénombre lors de la première édition, et qu'il nous paraît utile de dégager et de déterminer davantage, car elle éclairera certaines parties du présent travail et même de ceux que nous avons publiés depuis (2). Il s'agit du rôle que les groupements professionnels sont destinés à remplir dans l'organisation sociale des peuples contemporains. Si, primitivement, nous n'avions touché à ce problème que par voie d'allusions, c'est que nous comptions le reprendre et en faire une étude spéciale. Comme d'autres occupations sont survenues qui nous ont détourné de ce projet, et comme nous ne voyons pas quand il nous sera possible d'y donner suite, nous voudrions profiter de cette seconde édition pour montrer comment cette question se rattache au sujet traité dans la suite de l'ouvrage, pour indiquer en quels termes elle se pose, et surtout pour tâcher d'écarter les raisons qui empêchent encore trop d'esprits d'en bien comprendre l'urgence et la portée. Ce sera l'objet de cette nouvelle préface.

## I

Nous insistons à plusieurs reprises, au cours de ce livre, sur l'état d'anomie juridique et morale où se trouve actuellement la vie économique. Dans cet ordre de fonctions, en effet, la morale professionnelle n'existe véritablement qu'à l'état rudimentaire. Il y a une morale professionnelle de l'avocat et du magistrat, du soldat et du professeur, du médecin et du prêtre, etc. Mais si l'on essayait de fixer en un langage un peu défini les idées en cours sur ce que doivent être les rapports de l'employeur avec l'employé, de l'ouvrier avec le chef d'entreprise, des industriels concurrents les uns avec les autres ou avec le public, quelles formules indécises on obtiendrait ! Quelques généralités sans précision sur la fidélité et le dévouement que les salariés de toutes sortes doivent à ceux qui les emploient, sur la modération avec laquelle ces derniers doivent user de leur prépondérance économique, une certaine réprobation pour toute concurrence trop ouvertement déloyale, pour toute exploitation par trop criante du consommateur, voilà à peu près tout ce que contient la conscience morale de ces professions. De plus, la plupart de ces prescriptions sont dénuées de tout caractère juridique; elles ne sont sanctionnées que par l'opinion, non par la loi, et l'on sait combien l'opinion se montre indulgente pour la manière dont ces vagues obligations sont remplies. Les actes les plus blâmables sont si souvent absous par le succès que la limite entre ce qui est permis et ce qui est prohibé, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, n'a plus rien de fixe, mais paraît pouvoir être déplacée presque arbitrairement par les individus.

Une morale aussi imprécise et aussi inconsistante ne saurait constituer une discipline. Il en résulte que toute cette sphère de la vie collective est, en grande partie, soustraite à l'action modératrice de la règle.

C'est à cet état d'anomie que doivent être attribués, comme nous le montrerons, les conflits sans cesse renaissants et les désordres de toutes sortes dont le monde économique nous donne le triste spectacle. Car, comme rien ne contient les forces en présence et ne leur assigne de bornes qu'elles soient tenues de respecter, elles tendent à se développer sans termes, et viennent se heurter les unes contre les autres pour se refouler et se réduire mutuellement. Sans doute, les plus intenses parviennent bien à écraser les plus faibles ou à se les subordonner. Mais si le vaincu peut se résigner pour un temps à une subordination qu'il est contraint de subir, il ne la consent pas, et, par conséquent, elle ne saurait constituer un équilibre stable (3). Des trêves imposées par la violence ne sont jamais que provisoires et ne pacifient pas les esprits. Les passions humaines ne s'arrêtent que devant une puissance morale qu'elles respectent. Si toute autorité de ce genre fait défaut, c'est la loi du plus fort qui règne, et, latent ou aigu, l'état de guerre est nécessairement chronique.

Qu'une telle anarchie soit un phénomène morbide, c'est ce qui est de toute évidence, puisqu'elle va contre le but même de toute société, qui est de supprimer ou, tout au moins, de modérer la guerre entre les hommes, en subordonnant la loi physique du plus fort à une loi plus haute. En vain, pour justifier cet état d'irréglementation, fait-on valoir qu'il favorise l'essor de la liberté individuelle. Rien n'est plus faux que cet antagonisme qu'on a trop souvent voulu établir entre l'autorité de la règle et la liberté de l'individu. Tout au contraire, la liberté (nous entendons la liberté juste, celle que la société a le devoir de faire respecter) est elle-même le produit d'une réglementation. Je ne puis être libre que dans la mesure où autrui est empêché de mettre à profit la supériorité physique, économique ou autre dont il dispose pour asservir ma liberté, et seule, la règle sociale peut mettre obstacle à ces abus de pouvoir. On sait maintenant quelle réglementation compliquée est nécessaire pour assurer aux individus l'indépendance économique sans laquelle leur liberté n'est que nominale.

Mais ce qui fait, aujourd'hui en particulier, la gravité exceptionnelle de cet état, c'est le développement, inconnu jusque-là, qu'ont pris, depuis deux siècles environ, les fonctions économiques. Tandis qu'elles ne jouaient jadis qu'un rôle secondaire, elles sont maintenant au premier rang. Nous sommes loin du temps où elles étaient dédaigneusement abandonnées aux classes inférieures. Devant elles, on voit de plus en plus reculer les fonctions militaires, administratives, religieuses. Seules, les fonctions scientifiques sont en état de leur disputer la place ; et encore la science actuellement n'a-t-elle guère de prestige que dans la mesure où elle peut servir à la pratique, c'est-à-dire en grande partie, aux professions économiques. C'est pourquoi on a pu, non sans quelque raison, dire de nos sociétés qu'elles sont ou tendent à être essentiellement industrielles. Une forme d'activité qui a pris une telle place dans l'ensemble de la vie sociale ne peut évidemment rester à ce point dérégulée sans qu'il en résulte les troubles les plus profonds. C'est notamment une source de démoralisation générale. Car, précisément parce que les fonctions économiques absorbent aujourd'hui le plus grand nombre des citoyens, il y a une multitude d'individus dont la vie se passe presque tout entière dans le milieu industriel et commercial ; d'où il suit que, comme ce milieu n'est que faiblement empreint de moralité, la plus grande partie de leur existence s'écoule en dehors de toute action morale. Or, pour que le sentiment du devoir se fixe fortement en nous, il faut que les circonstances mêmes dans lesquelles nous vivons le tiennent perpétuellement en éveil. Nous ne sommes pas naturellement enclins à nous gêner et à nous contraindre ; si donc nous ne sommes pas invités, à chaque instant, à exercer sur nous cette contrainte sans laquelle il n'y a pas de morale, comment en prendrions-nous l'habitude ? Si, dans les occupations qui remplissent presque tout notre temps, nous ne suivons d'autre règle que celle de notre intérêt bien entendu, comment prendrions-nous goût au désintéressement, à l'oubli de soi, au sacrifice ? Ainsi l'absence de toute discipline économique ne peut manquer d'étendre ses effets au-delà du

monde économique lui-même et d'entraîner à sa suite un abaissement de la moralité publique.

Mais, le mal constaté, quelle en est la cause et quel en peut être le remède ?

Dans le corps de l'ouvrage, nous nous sommes surtout attaché à faire voir que la division du travail n'en saurait être rendue responsable, comme on l'en a parfois et injustement accusée ; qu'elle ne produit pas nécessairement la dispersion et l'incohérence, mais que les fonctions, quand elles sont suffisamment en contact les unes avec les autres, tendent d'elles-mêmes à s'équilibrer et à se régler. Mais cette explication est incomplète. Car s'il est vrai que les fonctions sociales cherchent spontanément à s'adapter les unes aux autres pourvu qu'elles soient régulièrement en rapports, d'un autre côté, ce mode d'adaptation ne devient une règle de conduite que si un groupe le consacre de son autorité. Une règle, en effet, n'est pas seulement une manière d'agir habituelle ; c'est, avant tout, une manière d'agir obligatoire, c'est-à-dire soustraite, en quelque mesure, à l'arbitraire individuel. Or, seule une société constituée jouit de la suprématie morale et matérielle qui est indispensable pour faire la loi aux individus ; car la seule personnalité morale qui soit au-dessus des personnalités particulières est celle que forme la collectivité. Seule aussi, elle a la continuité et même la pérennité nécessaires pour maintenir la règle par-delà les relations éphémères qui l'incarnent journellement. Il y a plus, son rôle ne se borne pas simple-ment à ériger en préceptes impératifs les résultats les plus généraux des contrats particuliers ; mais elle intervient d'une manière active et positive dans la formation de toute règle. D'abord, elle est l'arbitre naturellement désigné pour départager les intérêts en conflit et pour assigner à chacun les bornes qui conviennent. Ensuite, elle est la première intéressée à ce que l'ordre et la paix règnent ; si l'anomie est un mal, c'est avant tout parce que la société en souffre, ne pouvant se passer, pour vivre, de cohésion et de régularité. Une réglementation morale ou juridique exprime donc essentiellement des besoins sociaux que la société seule peut connaître ; elle repose sur un état d'opinion, et toute opinion est chose collective, produit d'une élaboration collective. Pour que l'anomie prenne fin, il faut donc qu'il existe ou qu'il se forme un groupe où se puisse constituer le système de règles qui fait actuellement défaut.

Ni la société politique dans son ensemble, ni l'État ne peuvent évidemment s'acquitter de cette fonction ; la vie économique, parce qu'elle est très spéciale et qu'elle se spécialise chaque jour davantage, échappe à leur compétence et à leur action. L'activité d'une profession ne peut être réglementée efficacement que par un groupe assez proche de cette profession même pour en bien connaître le fonctionnement, pour en sentir tous les besoins et pouvoir suivre toutes leurs variations. Le seul qui réponde à ces conditions est celui que formeraient tous les agents d'une même industrie réunis et organisés en un même corps. C'est ce qu'on appelle la corporation ou le groupe professionnel.

Or, dans l'ordre économique, le groupe professionnel n'existe pas plus que la morale professionnelle. Depuis que, non sans raison, le siècle dernier a supprimé les anciennes corporations, il n'a guère été fait que des tentatives fragmentaires et incomplètes pour les reconstituer sur des bases nouvelles. Sans doute, les individus qui s'adonnent à un même métier sont en relations les uns avec les autres par le fait de leurs occupations similaires. Leur concurrence même les met en rapports. Mais ces rapports n'ont rien de régulier ; ils dépendent du hasard des rencontres et ont, le plus souvent, un caractère tout à fait individuel. C'est tel industriel qui se trouve en contact avec tel autre ; ce n'est pas le corps industriel de telle ou

telle spécialité qui se réunit pour agir en commun. Exceptionnellement, on voit bien tous les membres d'une même profession s'assembler en congrès pour traiter quelque question d'intérêt général ; mais ces congrès ne durent jamais qu'un temps ; ils ne survivent pas aux circonstances particulières qui les ont suscités, et, par suite, la vie collective dont ils ont été l'occasion s'éteint plus ou moins complètement avec eux.

Les seuls groupements qui aient une certaine permanence sont ce qu'on appelle aujourd'hui les syndicats soit de patrons, soit d'ouvriers. Assurément il y a là un commencement d'organisation professionnelle, mais encore bien informe et rudimentaire. Car, d'abord, un syndicat est une association privée, sans autorité légale, dépourvue, par conséquent, de tout pouvoir réglementaire. Le nombre en est théoriquement illimité, même à l'intérieur d'une même catégorie industrielle ; et comme chacun d'eux est indépendant des autres, s'ils ne se fédèrent et ne s'unifient, il n'y a rien en eux qui exprime l'unité de la profession dans son ensemble. Enfin, non seulement les syndicats de patrons et les syndicats d'employés sont distincts les uns des autres, ce qui est légitime et nécessaire, mais il n'y a pas entre eux de contacts réguliers. Il n'existe pas d'organisation commune qui les rapproche, sans leur faire perdre leur individualité, et où ils puissent élaborer en commun une réglementation qui, fixant leurs rapports mutuels, s'impose aux uns et aux autres avec la même autorité ; par suite, c'est toujours la loi du plus fort qui résout les conflits, et l'état de guerre subsiste tout entier. Sauf pour ceux de leurs actes qui relèvent de la morale commune, patrons et ouvriers sont, les uns par rapport aux autres, dans la même situation que deux États autonomes, mais de force inégale. Ils peuvent, comme le font les peuples par l'intermédiaire de leurs gouvernements, former entre eux des contrats. Mais ces contrats n'expriment que l'état respectif des forces économiques en présence, comme les traités que concluent deux belligérants ne font qu'exprimer l'état respectif de leurs forces militaires. Ils consacrent un état de fait; ils ne sauraient en faire un état de droit.

Pour qu'une morale et un droit professionnels puissent s'établir dans les différentes professions économiques, il faut donc que la corporation, au lieu de rester un agrégat confus et sans unité, devienne, ou plutôt redevienne un groupe défini, organisé, en un mot une institution publique. Mais tout projet de ce genre vient se heurter à un certain nombre de préjugés qu'il importe de prévenir ou de dissiper.

Et d'abord, la corporation a contre elle son passé historique. Elle passe, en effet, pour être étroitement solidaire de notre ancien régime politique, et, par conséquent, pour ne pouvoir lui survivre. Il semble que réclamer pour l'industrie et le commerce une organisation corporative, ce soit entreprendre de remonter le cours de l'histoire ; or, de telles régressions sont justement regardées ou comme impossibles ou comme anormales.

L'argument porterait si l'on proposait de ressusciter artificiellement la vieille corporation telle qu'elle existait au Moyen Age. Mais ce n'est pas ainsi que la question se pose. Il ne s'agit pas de savoir si l'institution médiévale peut convenir identiquement à nos sociétés contemporaines, mais si les besoins auxquels elle répondait ne sont pas de tous les temps, quoiqu'elle doive, pour y satisfaire, se transformer suivant les milieux.

Or, ce qui ne permet pas de voir dans les corporations une organisation temporaire, bonne

seulement pour une époque et une civilisation déterminée, c'est, à la fois, leur haute antiquité et la manière dont elles se sont développées dans l'histoire. Si elles dataient uniquement du Moyen Age, on pourrait croire, en effet, que, nées avec un système politique, elles devaient nécessairement disparaître avec lui. Mais, en réalité, elles ont une bien plus ancienne origine. En général, elles apparaissent dès qu'il y a des métiers, c'est-à-dire dès que l'industrie cesse d'être purement agricole. Si elles semblent être restées inconnues de la Grèce, au moins jusqu'à l'époque de la conquête romaine, c'est que les métiers, y étant méprisés, étaient exercés presque exclusivement par des étrangers et se trouvaient par cela même en dehors de l'organisation légale de la cité (4). Mais à Rome, elles datent au moins des premiers temps de la République ; une tradition en attribuait même la création au roi Numa (5). Il est vrai que, pendant longtemps, elles durent mener une existence assez humble, car les historiens et les monuments n'en parlent que rarement ; aussi ne savons-nous que fort mal comment elles étaient organisées. Mais, dès l'époque de Cicéron, leur nombre était devenu considérable et elles commençaient à jouer un rôle. A ce moment, dit Waltzing, « toutes les classes de travailleurs semblent possédées du désir de multiplier les associations professionnelles ». Le mouvement ascensionnel continua ensuite, jusqu'à atteindre, sous l'Empire, « une extension qui n'a peut-être pas été dépassée depuis, si l'on tient compte des différences économiques (6). » Toutes les catégories d'ouvriers, qui étaient fort nombreuses, finirent, semble-t-il, par se constituer en collèges, et il en fut de même des gens qui vivaient du commerce. En même temps, le caractère de ces groupements se modifia; ils finirent par devenir de véritables rouages de l'administration. Ils remplissaient des fonctions officielles; chaque profession était regardée comme un service public dont la corporation correspondante avait la charge et la responsabilité, envers l'État (7).

Ce fut la ruine de l'institution. Car cette dépendance vis-à-vis de l'État ne tarda pas à dégénérer en une servitude intolérable que les empereurs ne purent maintenir que par la contrainte. Toutes sortes de procédés furent employés pour empêcher les travailleurs de se dérober aux lourdes obligations qui résultaient pour eux de leur profession même : on alla jusqu'à recourir au recrutement et à l'enrôlement forcés. Un tel système ne pouvait évidemment durer qu'autant que le pouvoir politique était assez fort pour l'imposer. C'est pourquoi il ne survécut pas à la dissolution de l'Empire. D'ailleurs, les guerres civiles et les invasions avaient détruit le commerce et l'industrie ; les artisans profitèrent de ces circonstances pour fuir les villes et se disperser dans les campagnes. Ainsi les premiers siècles de notre ère virent se produire un phénomène qui devait se répéter identiquement à la fin du XVIIIe : la vie corporative s'éteignit presque complètement. C'est à peine s'il en subsista quelques traces, en Gaule et en Germanie, dans les villes d'origine romaine. Si donc un théoricien avait, à ce moment, pris conscience de la situation, il eût vraisemblablement conclu, comme le firent plus tard les économistes, que les corporations n'avaient pas, ou, du moins, n'avaient plus de raison d'être, qu'elles avaient disparu sans retour, et il aurait sans doute traité de rétrograde et d'irréalisable toute tentative pour les reconstituer. Mais les événements eussent tôt fait de démentir une telle prophétie.

En effet, après une éclipse d'un temps, les corporations recommencèrent une nouvelle existence dans toutes les sociétés européennes. Elles durent renaître vers le XIe et le XIIe siècle. Dès ce moment, dit M. Levasseur, « les artisans commencent à sentir le besoin de s'unir et forment leurs premières associations (8) ». En tout cas, au XIIIe siècle, elles sont de nouveau florissantes, et elles se développent jusqu'au jour où commence pour elles une nouvelle décadence. Une institution aussi persistante ne saurait dépendre d'une particularité contingente et accidentelle ; encore bien moins est-il possible d'admettre qu'elle ait été le produit de je ne sais quelle aberration collective. Si depuis les origines de la cité jusqu'à

l'apogée de l'Empire, depuis l'aube des sociétés chrétiennes jusqu'aux temps modernes, elles ont été nécessaires, c'est qu'elles répondent à des besoins durables et profonds. Surtout le fait même qu'après avoir disparu une première fois, elles se sont reconstituées d'elles-mêmes et sous une forme nouvelle, ôte toute valeur à l'argument qui présente leur disparition violente à la fin du siècle dernier comme une preuve qu'elles ne sont plus en harmonie avec les nouvelles conditions de l'existence collective. Au reste, le besoin que ressentent aujourd'hui toutes les grandes sociétés civilisées de les rappeler à la vie est le symptôme le plus sûr que cette suppression radicale n'était pas un remède et que la réforme de Turgot en nécessitait une autre qui ne saurait être indéfiniment ajournée.

## II

Mais si toute organisation corporative n'est pas nécessairement un anachronisme historique, est-on fondé à croire qu'elle soit appelée à jouer, dans nos sociétés contemporaines, le rôle considérable que nous lui attribuons ? Car si nous la jugeons indispensable, c'est à cause, non des services économiques qu'elle pourrait rendre, mais de l'influence morale qu'elle pourrait avoir. Ce que nous voyons avant tout dans le groupe professionnel, c'est un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cœur des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales. Or il passe pour être impropre à un tel rôle. Parce qu'il est né à l'occasion d'intérêts temporels, il semble qu'il ne puisse servir qu'à des fins utilitaires, et les souvenirs laissés par les corporations de l'ancien régime ne font que confirmer cette impression. On se les représente volontiers dans l'avenir telles qu'elles étaient pendant les derniers temps de leur existence, occupées avant tout à maintenir ou à accroître leurs privilèges et leurs monopoles, et l'on ne voit pas comment des préoccupations aussi étroitement professionnelles pourraient avoir une action bien favorable sur la moralité du corps ou de ses membres.

Mais il faut se garder d'étendre à tout le régime corporatif ce qui a pu être vrai de certaines corporations et pendant un temps très court de leur développement. Bien loin qu'il soit atteint d'une sorte d'infirmité morale de par sa constitution même, c'est surtout un rôle moral qu'il a joué pendant la majeure partie de son histoire. C'est ce qui est particulièrement évident des corporations romaines. « Les corporations d'artisans, dit Waltzing, étaient loin d'avoir chez les Romains un caractère professionnel aussi prononcé qu'au moyen âge : on ne rencontre chez elles ni réglementation sur les méthodes, ni apprentissage imposé, ni monopole ; leur but n'était pas non plus de réunir les fonds nécessaires pour exploiter une industrie (9). » Sans doute, l'association leur donnait plus de forces pour sauvegarder au besoin leurs intérêts communs. Mais ce n'était là qu'un des contrecoups utiles que produisait l'institution ; ce n'en était pas la raison d'être, la fonction principale. Avant tout, la corporation était un collègue religieux. Chacune d'elles avait son dieu particulier dont le culte, quand elle en avait les moyens, se célébrait dans un temple spécial. De même que chaque famille avait son Lar familiaris, chaque cité son Genius publicus, chaque collègue avait son dieu tutélaire, Genius collegii. Naturellement, ce culte professionnel n'allait pas sans fêtes que l'on célébrait en commun par des sacrifices et des banquets. Toutes sortes de circonstances servaient, d'ailleurs, d'occasion à de joyeuses assemblées ; de plus, des distributions de vivres ou d'argent avaient souvent lieu aux frais de la communauté. On s'est demandé si la corporation avait une caisse de secours, si elle assistait régulièrement ceux de ses membres qui se trouvaient dans le besoin, et les avis sur ce point se sont partagés (10). Mais ce qui enlève à la

discussion une partie de son intérêt et de sa portée, c'est que ces banquets communs, plus ou moins périodiques, et les distributions qui les accompagnaient souvent tenaient lieu de secours et faisaient l'office d'une assistance indirecte. De toute manière, les malheureux savaient qu'ils pouvaient compter sur cette subvention dissimulée. Comme corollaire de ce caractère religieux, le collège d'artisans était, en même temps, un collège funéraire. Unis, comme les Gentiles, dans un même culte pendant leur vie, les membres de la corporation voulaient, comme eux aussi, dormir ensemble leur dernier sommeil. Toutes les corporations qui étaient assez riches avaient un columbarium collectif, où, quand le collège n'avait pas les moyens d'acheter une propriété funéraire, il assurait du moins à ses membres d'honorables funérailles aux frais de la caisse commune.

Un culte commun, des banquets communs, des fêtes communes, un cimetière commun, n'est-ce pas, réunis ensemble, tous les caractères distinctifs de l'organisation domestique chez les Romains ? Aussi a-t-on pu dire que la corporation romaine était une « grande famille ». « Aucun mot, dit Waltzing, n'indique mieux la nature des rapports qui unissaient les confrères, et bien des indices prouvent qu'une grande fraternité régnait dans leur sein (11). » La communauté des intérêts tenait lieu des liens du sang. « Les membres se regardaient si bien comme des frères que, parfois, ils se donnaient ce nom entre eux. » L'expression la plus ordinaire était, il est vrai, celle de sodales; mais ce mot même exprime une parenté spirituelle qui implique une étroite fraternité. Le protecteur et la protectrice du collège prenaient souvent le titre de père et de mère. « Une preuve du dévouement que les confrères avaient pour leur collège, ce sont les legs et les donations qu'ils lui font. Ce sont aussi ces monuments funéraires où nous lisons : Pius in collegio, il fut pieux envers son collège, comme on disait Pius in suos (12). » Cette vie familiale était même tellement développée que M. Boissier en fait le but principal de toutes les corporations romaines. « Même dans les corporations ouvrières, dit-il, on s'associait avant tout pour le plaisir de vivre ensemble, pour trouver hors de chez soi des distractions à ses fatigues et à ses ennuis, pour se faire une intimité moins restreinte que la famille, moins étendue que la cité, et se rendre ainsi la vie plus facile et plus agréable (13). »

Comme les sociétés chrétiennes appartiennent à un type social très différent de la cité, les corporations du Moyen Age ne ressemblaient pas exactement aux corporations romaines. Mais elles aussi constituaient pour leurs membres des milieux moraux. « La corporation, dit M. Levasseur, unissait par des liens étroits les gens du même métier. Assez souvent, elle s'établissait dans la paroisse ou dans une chapelle particulière et se mettait sous l'invocation d'un saint qui devenait le patron de toute la communauté... C'était là qu'on s'assemblait, qu'on assistait en grande cérémonie à des messes solennelles après lesquelles les membres de la confrérie allaient, tous ensemble, terminer leur journée par un joyeux festin. Par ce côté, les corporations du Moyen Age ressemblaient beaucoup à celles de l'époque romaine (14). » La corporation, d'ailleurs, consacrait souvent une partie des fonds qui alimentaient son budget à des oeuvres de bienfaisance.

D'autre part, des règles précises fixaient, pour chaque métier, les devoirs respectifs des patrons et des ouvriers, aussi bien que les devoirs des patrons les uns envers les autres (15). Il y a, il est vrai, de ces règlements qui peuvent n'être pas d'accord avec nos idées actuelles ; mais c'est d'après la morale du temps qu'il les faut juger, puisque c'est elle qu'ils expriment. Ce qui est incontestable, c'est qu'ils sont tous inspirés par le souci, non de tels ou tels intérêts individuels mais de l'intérêt corporatif, bien ou mal compris, il n'importe. Or, la subordination de l'utilité privée à l'utilité commune quelle qu'elle soit a toujours un caractère moral, car elle implique nécessairement quelque esprit de sacrifice et d'abnégation. D'ailleurs, beaucoup de



ces prescriptions procédaient de sentiments moraux qui sont encore les nôtres. Le valet était protégé contre les caprices du maître qui ne pouvait le renvoyer à volonté. Il est vrai que l'obligation était réciproque ; mais, outre que cette réciprocité est juste par elle-même, elle se justifie mieux encore par suite des importants privilèges dont jouissait alors l'ouvrier. C'est ainsi qu'il était défendu aux maîtres de le frustrer de son droit au travail en se faisant assister par leurs voisins ou même par leurs femmes. En un mot, dit M. Levasseur, « ces règlements sur les apprentis et les ouvriers sont loin d'être à dédaigner pour l'historien et pour l'économiste. Ils ne sont pas l'œuvre d'un siècle barbare. Ils portent le cachet d'un esprit de suite et d'un certain bon sens, qui sont, sans aucun doute, dignes de remarque (16) ». Enfin, toute une réglementation était destinée à garantir la probité professionnelle. Toutes sortes de précautions étaient prises pour empêcher le marchand ou l'artisan de tromper l'acheteur, pour les obliger à « faire oeuvre bonne et loyale (17) ». - Sans doute, un moment arriva où les règles devinrent inutilement tracassières, où les maîtres se préoccupèrent beaucoup plus de sauvegarder leurs privilèges que de veiller au bon renom de la profession et à l'honnêteté de ses membres. Mais il n'y a pas d'institution qui, à un moment donné, ne dégénère, soit qu'elle ne sache pas changer à temps, et s'immobilise, soit qu'elle se développe dans un sens unilatéral, en outrant certaines de ses propriétés : ce qui la rend malhabile à rendre les services mêmes dont elle a la charge. Ce peut être une raison pour chercher à la réformer, non pour la déclarer à tout jamais inutile et la détruire.

Quoi qu'il en soit de ce point, les faits qui précèdent suffisent à prouver que le groupe professionnel n'est nullement incapable d'exercer une action morale. La place si considérable que la religion tenait dans sa vie, tant à Rome qu'au Moyen Age, met tout particulièrement en évidence la nature véritable de ses fonctions ; car toute communauté religieuse constituait alors un milieu moral, de même que toute discipline morale tendait forcément à prendre une forme religieuse. Et d'ailleurs ce caractère de l'organisation corporative est dû à l'action de causes très générales, que l'on peut voir agir dans d'autres circonstances. Du moment que, au sein d'une société politique, un certain nombre d'individus se trouvent avoir en commun des idées, des intérêts, des sentiments, des occupations que le reste de la population ne partage pas avec eux, il est inévitable que, sous l'influence de ces similitudes, ils soient attirés les uns vers les autres, qu'ils se recherchent, entrent en relations, s'associent, et qu'ainsi se forme peu à peu un groupe restreint, ayant sa physionomie spéciale, au sein de la société générale. Mais une fois que le groupe est formé, il s'en dégage une vie morale qui porte naturellement la marque des conditions particulières dans lesquelles elle s'est élaborée. Car il est impossible que des hommes vivent ensemble, soient régulièrement en commerce sans qu'ils prennent le sentiment du tout qu'ils forment par leur union, sans qu'ils s'attachent à ce tout, se préoccupent de ses intérêts et en tiennent compte dans leur conduite. Or, cet attachement à quelque chose qui dépasse l'individu, cette subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général est la source même de toute activité morale. Que ce sentiment se précise et se détermine, qu'en s'appliquant aux circonstances les plus ordinaires et les plus importantes de la vie il se traduise en formules définies, et voilà un corps de règles morales en train de se constituer.

En même temps que ce résultat se produit de lui-même et par la force des choses, il est utile et le sentiment de son utilité contribue à le confirmer. La société n'est même pas seule intéressée à ce que ces groupes spéciaux se forment pour régler l'activité qui se développe en eux et qui, autrement, deviendrait anarchique ; l'individu, de son côté, y trouve une source de joies. Car l'anarchie lui est douloureuse à lui-même. Lui aussi, il souffre des tiraillements et des désordres qui se produisent toutes les fois que les rapports inter-individuels ne sont soumis à aucune influence régulatrice. Il n'est pas bon pour l'homme de vivre ainsi sur le pied de guerre au milieu de ses compagnons immédiats. Cette sensation d'une hostilité générale, la défiance

mutuelle qui en résulte, la tension qu'elle nécessite sont des états pénibles quand ils sont chroniques ; si nous aimons la guerre, nous aimons aussi les joies de la paix, et ces dernières ont d'autant plus de prix pour les hommes qu'ils sont plus profondément socialisés, c'est-à-dire (car les deux mots sont équivalents) plus profondément civilisés. La vie commune est attrayante, en même temps que coercitive. Sans doute, la contrainte est nécessaire pour amener l'homme à se dépasser lui-même, à surajouter à sa nature physique une autre nature ; mais, à mesure qu'il apprend à goûter les charmes de cette existence nouvelle, il en contracte le besoin, et il n'est point d'ordre d'activité où il ne les recherche passionnément. Voilà pourquoi, quand des individus qui se trouvent avoir des intérêts communs s'associent, ce n'est pas seulement pour défendre ces intérêts, c'est pour s'associer, pour ne plus se sentir perdus au milieu d'adversaires, pour avoir le plaisir de communier, de ne faire qu'un avec plusieurs, c'est-à-dire, en définitive, pour mener ensemble une même vie morale.

La morale domestique ne s'est pas formée autrement. A cause du prestige que la famille garde à nos yeux, il nous semble que si elle a été et si elle est toujours une école de dévouement et d'abnégation, le foyer par excellence de la moralité, c'est en vertu de caractères tout particuliers dont elle aurait le privilège et qui ne se retrouve-raient ailleurs à aucun degré. On se plaît à croire qu'il y a dans la consanguinité une cause exceptionnellement puissante de rapprochement moral. Mais nous avons eu souvent l'occasion de montrer (18) que la consanguinité n'a nullement l'efficacité extraordinaire qu'on lui attribue. La preuve en est que, dans une multitude de sociétés, les non-consanguins se trouvent en nombre au sein de la famille : la parenté dite artificielle se contracte alors avec une très grande facilité, et elle a tous les effets de la parenté naturelle. Inversement, il arrive très souvent que des consanguins très proches sont, moralement ou juridiquement, des étrangers les uns pour les autres : c'est, par exemple, le cas des cognats dans la famille romaine. La famille ne doit donc pas ses vertus à l'unité de descendance : c'est tout simplement un groupe d'individus qui se trouvent avoir été rapprochés les uns des autres, au sein de la société politique, par une communauté plus particulièrement étroite d'idées, de sentiments et d'intérêts. La consanguinité a pu faciliter cette concentration ; car elle a naturellement pour effet d'incliner les consciences les unes vers les autres. Mais bien d'autres facteurs sont intervenus : le voisinage matériel, la solidarité des intérêts, le besoin de s'unir pour lutter contre un danger commun, ou simplement pour s'unir, ont été des causes autrement puissantes de rapprochement.

Or, elles ne sont pas spéciales à la famille, mais elles se retrouvent, quoique sous d'autres formes, dans la corporation. Si donc le premier de ces groupes a joué un rôle si considérable dans l'histoire morale de l'humanité, pourquoi le second en serait-il incapable ? Sans doute, il y aura toujours entre eux cette différence que les membres de la famille mettent en commun la totalité de leur existence, les membres de la corporation leurs seules préoccupations professionnelles. La famille est une sorte de société complète dont l'action s'étend aussi bien sur notre activité économique que sur notre activité religieuse, politique, scientifique, etc. Tout ce que nous faisons d'un peu important, même en dehors de la maison, y fait écho et y provoque des réactions appropriées. La sphère d'influence de la corporation est, en un sens, plus restreinte. Encore ne faut-il pas perdre de vue la place toujours plus importante que la profession prend dans la vie à mesure que le travail se divise davantage ; car le champ de chaque activité individuelle tend de plus en plus à se renfermer dans les limites marquées par les fonctions dont l'individu est spécialement chargé. De plus, si l'action de la famille s'étend à tout, elle ne peut être que très générale ; le détail lui échappe. Enfin et surtout la famille, en perdant son unité et son indivisibilité d'autrefois, a perdu du même coup une grande partie de son efficacité. Comme elle se disperse aujourd'hui à chaque génération, l'homme passe une notable partie de son existence loin de toute influence domestique (19). La corporation n'a pas

de ces intermittences, elle est continue comme la vie. L'infériorité qu'elle peut présenter à certains égards par rapport à la famille n'est donc pas sans compensation.

Si nous avons cru devoir rapprocher ainsi la famille et la corporation, ce n'est pas simplement pour établir entre elles un parallèle instructif, mais c'est que ces deux institutions ne sont pas sans quelques rapports de parenté. C'est ce que montre notamment l'histoire des corporations romaines. Nous avons vu, en effet, qu'elles se sont formées sur le modèle de la société domestique dont elles ne furent d'abord qu'une forme nouvelle et agrandie. Or, le groupe professionnel ne rappellerait pas à ce point le groupe familial s'il n'y avait entre eux quelque lien de filiation. Et en effet, la corporation a été, en un sens, l'héritière de la famille. Tant que l'industrie est exclusivement agricole, elle a dans la famille et dans le village, qui n'est lui-même qu'une sorte de grande famille, son organe immédiat, et elle n'en a pas besoin d'autre. Comme l'échange n'est pas ou est peu développé, la vie de l'agriculteur ne le tire pas hors du cercle familial. L'activité économique n'ayant pas de contrecoup en dehors de la maison, la famille suffit à la régler et sert ainsi elle-même de groupe professionnel. Mais il n'en est plus de même une fois qu'il existe des métiers. Car pour vivre d'un métier il faut des clients, et il faut sortir de la maison pour les trouver ; il faut en sortir aussi pour entrer en rapports avec les concurrents, lutter contre eux, s'entendre avec eux. Au reste, les métiers supposent plus ou moins directement les villes, et les villes se sont toujours formées et recrutées principalement au moyen d'immigrants, c'est-à-dire d'individus qui ont quitté leur milieu natal. Une forme nouvelle d'activité était donc ainsi constituée qui débordait du vieux cadre familial. Pour qu'elle ne restât pas à l'état inorganisé, il fallait qu'elle se créât un cadre nouveau, qui lui fût propre ; autrement dit, il était nécessaire qu'un groupe secondaire, d'un genre nouveau, se formât. C'est ainsi que la corporation prit naissance : elle se substitua à la famille dans l'exercice d'une fonction qui avait d'abord été domestique, mais qui ne pouvait plus garder ce caractère. Une telle origine ne permet pas de lui attribuer cette espèce d'amoralité constitutionnelle qu'on lui prête gratuitement. De même que la famille a été le milieu au sein duquel se sont élaborés la morale et le droit domestiques, la corporation est le milieu naturel au sein duquel doivent s'élaborer la morale et le droit professionnels.

### III

Mais, pour dissiper toutes les préventions, pour bien montrer que le système corporatif n'est pas seulement une institution du passé, il serait nécessaire de faire voir quelles transformations il doit et peut subir pour s'adapter aux sociétés modernes ; car il est évident qu'il ne peut pas être aujourd'hui ce qu'il était au Moyen Âge.

Pour pouvoir traiter cette question avec méthode, il faudrait avoir établi au préalable de quelle manière le régime corporatif a évolué dans le passé et quelles sont les causes qui ont déterminé les principales variations qu'il a subies. On pourrait alors préjuger avec quelque certitude ce qu'il est appelé à devenir, étant donné les conditions dans lesquelles les sociétés européennes se trouvent actuellement placées. Mais, pour cela, des études comparatives seraient nécessaires qui ne sont pas faites et que nous ne pouvons faire chemin faisant. Peut-être, pourtant, n'est-il pas impossible d'apercevoir dès maintenant, mais seulement dans ses lignes les plus générales, ce qu'a été ce développement.

De ce qui précède il ressort déjà que la corporation ne fut pas à Rome ce qu'elle devint plus tard dans les sociétés chrétiennes. Elle n'en diffère pas seulement par son caractère plus

religieux et moins professionnel, mais par la place qu'elle occupait dans la société. Elle fut, en effet, au moins à l'origine, une institution extra-sociale. L'historien qui entreprend de résoudre en ses éléments l'organisation politique des Romains, ne rencontre, au cours de son analyse, aucun fait qui puisse l'avertir de l'existence des corporations. Elles n'entraient pas, en qualité d'unités définies et reconnues, dans la constitution romaine. Dans aucune des assemblées électorales, dans aucune des réunions de l'armée, les artisans ne s'assemblaient par collèges : nulle part le groupe professionnel ne prenait part, comme tel, à la vie publique, soit en corps, soit par l'intermédiaire de représentants réguliers. Tout au plus la question peut-elle se poser à propos de trois ou quatre collèges que l'on a cru pouvoir identifier avec certaines des centuries constituées par Servius Tullius (tignarii, aerarii, tibicines, cornicines) ; encore le fait est-il mal établi (20). Et quant aux autres corporations, elles étaient certainement en dehors de l'organisation officielle du peuple romain (21).

Cette situation excentrique, en quelque sorte, s'explique par les conditions mêmes dans lesquelles elles s'étaient formées. Elles apparaissent au moment où les métiers commencent à se développer. Or, pendant longtemps, les métiers ne furent qu'une forme accessoire et secondaire de l'activité sociale des Romains. Rome était essentiellement une société agricole et guerrière. Comme société agricole, elle était divisée en gentes et en curies ; l'assemblée par centuries reflétait plutôt l'organisation militaire. Quant aux fonctions industrielles, elles étaient trop rudimentaires pour affecter la structure politique de la cité (22). D'ailleurs, jusqu'à un moment très avancé de l'histoire romaine, les métiers sont restés frappés d'un discrédit moral qui ne leur permettait pas d'occuper une place régulière dans l'État. Sans doute, il vint un temps où leur condition sociale s'améliora.

Mais la manière dont fut obtenue cette amélioration est elle-même significative. Pour arriver à faire respecter leurs intérêts et à jouer un rôle dans la vie publique, les artisans durent recourir à des procédés irréguliers et extra-légaux. Ils ne triomphèrent du mépris dont ils étaient l'objet qu'au moyen d'intrigues, de complots, d'agitation clandestine (23). C'est là meilleure preuve que, d'elle-même, la société romaine ne leur était pas ouverte. Et si, plus tard, ils finirent par être intégrés dans l'État pour devenir des rouages de la machine administrative, cette situation ne fut pas pour eux une conquête glorieuse, mais une pénible dépendance ; s'ils entrèrent alors dans l'État, ce ne fut pas pour y occuper la place à laquelle leurs services sociaux pouvaient leur donner droit, mais simplement pour pouvoir être plus adroitement surveillés par le pouvoir gouvernemental. « La corporation, dit Levasseur, devint la chaîne qui les rendit captifs et que la main impériale serra d'autant plus que leur travail était plus pénible ou plus nécessaire à l'État (24). » Tout autre est leur place dans les sociétés du Moyen Âge. D'emblée, dès que la corporation apparaît, elle se présente comme le cadre normal de cette partie de la population qui était appelée à jouer dans l'État un rôle si considérable : la bourgeoisie ou le tiers-état. En effet, pendant longtemps, bourgeois et gens de métier ne font qu'un. « La bourgeoisie au XIII<sup>e</sup> siècle, dit Levasseur, était exclusivement composée de gens de métier. La classe des magistrats et des légistes commençait à peine à se former ; les hommes d'étude appartenaient encore au clergé ; le nombre des rentiers était très restreint, parce que la propriété territoriale était alors presque toute aux mains des nobles ; il ne restait aux roturiers que le travail de l'atelier et du comptoir, et c'était par l'industrie ou par le commerce qu'ils avaient conquis un rang dans le royaume (25). » Il en fut de même en Allemagne.

Bourgeois et citadin étaient des termes synonymes, et, d'un autre côté, nous savons que les villes allemandes se sont formées autour de marchés permanents, ouverts par un seigneur sur

un point de son domaine (26). La population qui venait se grouper autour de ces marchés, et qui devint la population urbaine, était donc presque exclusivement faite d'artisans et de marchands. Aussi les mots de forenses ou de mercatores servaient-ils indifféremment à désigner les habitants des villes, et le jus civile ou droit urbain est très souvent appelé jus fori ou droit du marché. L'organisation des métiers et du commerce semble donc bien avoir été l'organisation primitive de la bourgeoisie européenne.

Aussi, quand les villes s'affranchirent de la tutelle seigneuriale, quand la commune se forma, le corps de métiers, qui avait devancé et préparé ce mouvement, devint la base de la constitution communale. En effet, « dans presque toutes les communes, le système politique et l'élection des magistrats sont fondés sur la division des citoyens en corps de métiers (27) ». Très souvent on votait par corps de métiers, et l'on choisissait en même temps les chefs de la corporation et ceux de la commune. « A Amiens, par exemple, les artisans se réunissaient tous les ans pour élire les maires de chaque corporation ou bannière ; les maires élus nommaient ensuite douze échevins qui en nommaient douze autres et l'échevinage présentait à son tour aux maires des bannières trois personnes parmi lesquelles ils choisissaient le maire de la commune... Dans quelques cités, le mode d'élection était encore plus compliqué, mais, dans toutes, l'organisation politique et municipale était étroitement liée à l'organisation du travail (28). » Inversement, de même que la commune était un agrégat de corps de métiers, le corps de métiers était une commune au petit pied, par cela même qu'il avait été le modèle dont l'institution communale était la forme agrandie et développée.

Or, on sait ce qu'a été la commune dans l'histoire de nos sociétés, dont elle est devenue, avec le temps, la pierre angulaire. Par conséquent, puisqu'elle était une réunion de corporations et qu'elle s'est formée sur le type de la corporation, c'est celle-ci, en dernière analyse, qui a servi de base à tout le système politique qui est issu du mouvement communal. On voit que, chemin faisant, elle a singulièrement crû en importance et en dignité. Tandis qu'à Rome elle a commencé par être presque en dehors des cadres normaux, elle a, au contraire, servi de cadre élémentaire à nos sociétés actuelles. C'est une raison nouvelle pour que nous nous refusions à y voir une sorte d'institution archaïque, destinée à disparaître de l'histoire. Car si, dans le passé, le rôle qu'elle joue est devenu plus vital à mesure que le commerce et que l'industrie se développaient, il est tout à fait invraisemblable que des progrès économiques nouveaux puissent avoir pour effet de lui retirer toute raison d'être. L'hypothèse contraire paraîtrait plus justifiée (29).

Mais d'autres enseignements se dégagent du rapide tableau qui vient d'être tracé.

Tout d'abord, il permet d'entrevoir comment la corporation est tombée provisoirement en discrédit depuis environ deux siècles, et, par suite, ce qu'elle doit devenir pour pouvoir reprendre son rang parmi nos institutions publiques. On vient de voir, en effet, que, sous la forme qu'elle avait au Moyen Âge, elle était étroitement liée à l'organisation de la commune. Cette solidarité fut sans inconvénients, tant que les métiers eux-mêmes eurent un caractère communal. Tant que, en principe, artisans et marchands eurent plus ou moins exclusivement pour clients les seuls habitants de la ville ou des environs immédiats, c'est-à-dire tant que le marché fut principalement local, le corps de métiers, avec son organisation municipale, suffit à tous les besoins. Mais il n'en fut plus de même une fois que la grande industrie fut née ; comme elle n'a rien de spécialement urbain, elle ne pouvait se plier à un système qui n'avait pas été fait pour elle. D'abord, elle n'a pas nécessairement son siège dans une ville ; elle peut même s'établir en dehors de toute agglomération, rurale ou urbaine, préexistante ; elle recherche seulement le point du territoire où elle peut le mieux s'alimenter et d'où elle peut

rayonner le plus facilement possible. Ensuite, son champ d'action ne se limite à aucune région déterminée, sa clientèle se recrute partout. Une institution, aussi entièrement engagée dans la commune que l'était la vieille corporation, ne pouvait donc servir à encadrer et à régler une forme d'activité collective qui était aussi complètement étrangère à la vie communale.

Et en effet, dès que la grande industrie apparut, elle se trouva tout naturellement en dehors du régime corporatif, et c'est ce qui fit, d'ailleurs, que les corps de métiers s'efforcèrent par tous les moyens d'en empêcher les progrès. Cependant, elle ne fut pas pour cela affranchie de toute réglementation : pendant les premiers temps, l'État joua directement pour elle un rôle analogue à celui que les corporations jouaient pour le petit commerce et pour les métiers urbains. En même temps que le pouvoir royal accordait aux manufactures certains privilèges, en retour, il les soumettait à son contrôle, et c'est ce qu'indique le titre même de manufactures royales qui leur était accordé. Mais on sait combien l'État est impropre à cette fonction ; cette tutelle directe ne pouvait donc manquer de devenir compressive. Elle fut même à peu près impossible à partir du moment où la grande industrie eut atteint un certain degré de développement et de diversité ; c'est pourquoi les économistes classiques en réclamèrent, et à bon droit, la suppression. Mais si la corporation, telle qu'elle existait alors, ne pouvait s'adapter à cette forme nouvelle de l'industrie, et si l'État ne pouvait remplacer l'ancienne discipline corporative, il ne s'ensuivait pas que toute discipline se trouvât désormais inutile ; il restait seulement que l'ancienne corporation devait se transformer, pour continuer à remplir son rôle dans les nouvelles conditions de la vie économique. Malheureusement, elle n'eut pas assez de souplesse pour se réformer à temps ; c'est pourquoi elle fut brisée. Parce qu'elle ne sut pas s'assimiler la vie nouvelle qui se dégageait, la vie se retira d'elle, et elle devint ainsi ce qu'elle était à la veille de la Révolution, une sorte de substance morte, de corps étranger qui ne se maintenait plus dans l'organisme social que par une force d'inertie. Il n'est donc pas surprenant qu'un moment soit venu où elle en ait été violemment expulsée. Mais la détruire n'était pas un moyen de donner satisfaction aux besoins qu'elle n'avait pas su satisfaire. Et c'est ainsi que la question reste encore devant nous, rendue seulement plus aiguë par un siècle de tâtonnements et d'expériences infructueuses.

L'œuvre du sociologue n'est pas celle de l'homme d'État. Nous n'avons donc pas à exposer en détail ce que devrait être cette réforme. Il nous suffira d'en indiquer les principes généraux tels qu'ils paraissent ressortir des faits qui précèdent.

Ce que démontre avant tout l'expérience du passé, c'est que les cadres du groupe professionnel doivent toujours être en rapport avec les cadres de la vie économique : c'est pour avoir manqué à cette condition que le régime corporatif a disparu. Puisque donc le marché, de municipal qu'il était, est devenu national et international, la corporation doit prendre la même extension. Au lieu d'être limitée aux seuls artisans d'une ville, elle doit s'agrandir de manière à comprendre tous les membres de la profession, dispersés sur toute l'étendue du territoire (30) ; car, en quelque région qu'ils se trouvent, qu'ils habitent la ville ou la campagne, ils sont tous solidaires les uns des autres et participent à une vie commune. Puisque cette vie commune est, à certains égards, indépendante de toute détermination territoriale, il faut qu'un organe approprié se crée, qui l'exprime et qui en régularise le fonctionnement. En raison de ses dimensions, un tel organe serait nécessairement en contact et en rapports directs avec l'organe central de la vie collective, car les événements assez importants pour intéresser toute une

catégorie d'entreprises industrielles dans un pays ont nécessairement des répercussions très générales dont l'État ne peut pas ne pas avoir le sentiment ; ce qui l'amène à intervenir. Aussi n'est-ce pas sans fondement que le pouvoir royal tendit instinctivement à ne pas laisser en dehors de son action la grande industrie dès qu'elle apparut. Il était impossible qu'il se désintéressât d'une forme d'activité qui, par sa nature même, est toujours susceptible d'affecter l'ensemble de la société. Mais cette action régulatrice, si elle est nécessaire, ne doit pas dégénérer en une étroite subordination, comme il arriva au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les deux organes en rapport doivent rester distincts et autonomes : chacun d'eux a ses fonctions dont il peut seul s'acquitter. Si c'est aux assemblées gouvernementales qu'il appartient de poser les principes généraux de la législation industrielle, elles sont incapables de les diversifier suivant les différentes sortes d'industrie. C'est cette diversification qui constitue la tâche propre de la corporation (31). Cette organisation unitaire pour l'ensemble d'un même pays n'exclut d'ailleurs aucunement la formation d'organes secondaires, comprenant les travailleurs similaires d'une même région ou d'une même localité, et dont le rôle serait de spécialiser encore davantage la réglementation professionnelle suivant les nécessités locales ou régionales. La vie économique pourrait ainsi se régler et se déterminer sans rien perdre de sa diversité.

Par cela même, le régime corporatif serait protégé contre ce penchant à l'immobilisme qu'on lui a souvent et justement reproché dans le passé ; car c'est un défaut qui tenait au caractère étroitement communal de la corporation. Tant qu'elle était limitée à l'enceinte même de la ville, il était inévitable qu'elle devînt prisonnière de la tradition, comme la ville elle-même. Comme, dans un groupe aussi restreint, les conditions de la vie sont à peu près invariables, l'habitude y exerce sur les gens et sur les choses un empire sans contrepoids, et les nouveautés finissent même par y être redoutées. Le traditionalisme des corporations n'était donc qu'un aspect du traditionalisme communal, et il avait les mêmes raisons d'être. Puis, une fois qu'il se fut invétéré dans les mœurs, il survécut aux causes qui lui avaient donné naissance et qui le justifiaient primitivement. C'est pourquoi, quand la concentration matérielle et morale du pays et la grande industrie qui en fut la conséquence eurent ouvert les esprits à de nouveaux désirs, éveillé de nouveaux besoins, introduit dans les goûts et dans les modes une mobilité jusqu'alors inconnue, la corporation, obstinément attachée à ses vieilles coutumes, fut hors d'état de répondre à ces nouvelles exigences.

Mais des corporations nationales, en raison même de leur dimension et de leur complexité, ne seraient pas exposées à ce danger. Trop d'esprits différents y seraient en activité pour qu'une uniformité stationnaire pût s'y établir. Dans un groupe formé d'éléments nombreux et divers, il se produit sans cesse des réarrangements, qui sont autant de sources de nouveautés (32). L'équilibre d'une telle organisation n'aurait donc rien de rigide, et, par suite, se trouverait naturellement en harmonie avec l'équilibre mobile des besoins et des idées.

Il faut, d'ailleurs, se garder de croire que tout le rôle de la corporation doit consister à établir des règles et à les appliquer. Sans doute, partout où il se forme un groupe, se forme aussi une discipline morale. Mais l'institution de cette discipline n'est qu'une des nombreuses manières par lesquelles se manifeste toute activité collective. Un groupe n'est pas seulement une autorité morale qui régent la vie de ses membres, c'est aussi une source de vie sui generis. De lui se dégage une chaleur qui échauffe ou ranime les cœurs, qui les ouvre à la sympathie, qui fait fondre les égoïsmes. Ainsi, la famille a été dans le passé la législatrice d'un droit et d'une morale, dont la sévérité est souvent allée jusqu'à l'extrême rudesse, en même temps que le milieu où les hommes ont appris, pour la première fois, à goûter les effusions du sentiment. Nous avons vu de même comment la corporation, tant à Rome qu'au Moyen Âge, éveillait ces

mêmes besoins et cherchait à y satisfaire. Les corporations de l'avenir auront une complexité d'attributions encore plus grande, en raison de leur ampleur accrue. Autour de leurs fonctions proprement professionnelles viendront s'en grouper d'autres qui reviennent actuellement aux communes ou à des sociétés privées. Telles sont les fonctions d'assistance qui, pour être bien remplies, supposent entre assistants et assistés des sentiments de solidarité, une certaine homogénéité intellectuelle et morale comme en produit aisément la pratique d'une même profession.

Bien des œuvres éducatives (enseignements techniques, enseignements d'adultes, etc.) semblent également devoir trouver dans la corporation leur milieu naturel. Il en est de même d'une certaine vie esthétique ; car il paraît conforme à la nature des choses que cette forme noble du jeu et de la récréation se développe côte à côte avec la vie sérieuse à laquelle elle doit servir de contrepoids et de réparation. En fait, on voit dès à présent des syndicats qui sont en même temps des sociétés de secours mutuels, d'autres qui fondent des maisons communes où l'on organise des cours, des concerts, des représentations dramatiques. L'activité corporative peut donc s'exercer sous les formes les plus variées.

Même il y a lieu de supposer que la corporation est appelée à devenir la base ou une des bases essentielles de notre organisation politique. Nous avons vu, en effet, que si elle commence d'abord par être extérieure au système social, elle tend à s'y engager de plus en plus profondément à mesure que la vie économique se développe. Tout permet donc de prévoir que, le progrès continuant à se faire dans le même sens, elle devra prendre dans la société une place toujours plus centrale et plus prépondérante. Elle fut jadis la division élémentaire de l'organisation communale. Maintenant que la commune, d'organisme autonome qu'elle était autrefois, est venue se perdre dans l'État comme le marché municipal dans le marché national, n'est-il pas légitime de penser que la corporation devrait, elle aussi, subir une transformation correspondante et devenir la division élémentaire de l'État, l'unité politique fondamentale ? La société, au lieu de rester ce qu'elle est encore aujourd'hui, un agrégat de districts territoriaux juxtaposés, deviendrait un vaste système de corporations nationales. On demande de divers côtés que les collèges électoraux soient formés par professions et non par circonscriptions territoriales, et il est certain que, de cette façon, les assemblées politiques exprimeraient plus exactement la diversité des intérêts sociaux et leurs rapports ; elles seraient un résumé plus fidèle de la vie sociale dans son ensemble. Mais dire que le pays, pour prendre conscience de lui-même, doit se grouper par professions, n'est-ce pas reconnaître que la profession organisée ou la corporation devrait être l'organe essentiel de la vie publique ?

Ainsi serait comblée la grave lacune que nous signalons plus loin dans la structure des sociétés européennes, de la nôtre en particulier. On verra, en effet, comment, à mesure qu'on avance dans l'histoire, l'organisation qui a pour base des groupements territoriaux (village ou ville, district, province, etc.) va de plus en plus en s'effaçant. Sans doute, chacun de nous appartient à une commune, à un département, mais les liens qui nous y rattachent deviennent tous les jours plus fragiles et plus lâches. Ces divisions géographiques sont, pour la plupart, artificielles et n'éveillent plus en nous de sentiments profonds. L'esprit provincial a disparu sans retour ; le patriotisme de clocher est devenu un archaïsme que l'on ne peut pas restaurer à volonté. Les affaires municipales ou départementales ne nous touchent et ne nous passionnent plus guère que dans la mesure où elles coïncident avec nos affaires professionnelles. Notre activité s'étend bien au-delà de ces groupes trop étroits pour elle, et, d'autre part, une bonne partie de ce qui s'y passe nous laisse indifférents. Il s'est produit ainsi comme un affaîsissement spontané de la vieille structure sociale. Or, il n'est pas possible que cette organisation interne disparaisse sans que rien ne la remplace. Une société composée d'une poussière infinie



d'individus inorganisés, qu'un État hypertrophié s'efforce d'enserrer et de retenir, constitue une véritable monstruosité sociologique. Car l'activité collective est toujours trop complexe pour pouvoir être exprimée par le seul et unique organe de l'État ; de plus, l'État est trop loin des individus, il a avec eux des rapports trop extérieurs et trop intermittents pour qu'il lui soit possible de pénétrer bien avant dans les consciences individuelles et de les socialiser intérieurement. C'est pourquoi, là où il est le seul milieu où les hommes se puissent former à la pratique de la vie commune, il est inévitable qu'ils s'en déprennent, qu'ils se détachent les uns des autres et que, dans la même mesure, la société se désagrège. Une nation ne peut se maintenir que si, entre l'État et les particuliers, s'intercale toute une série de groupes secondaires qui soient assez proches des individus pour les attirer fortement dans leur sphère d'action et les entraîner ainsi dans le torrent général de la vie sociale. Nous venons de montrer comment les groupes professionnels sont aptes à remplir ce rôle, et que tout même les y destine. On conçoit dès lors combien il importe que, surtout dans l'ordre économique, ils sortent de cet état d'inconsistance et d'inorganisation où ils sont restés depuis un siècle, étant donné que les professions de cette sorte absorbent aujourd'hui la majeure partie des forces collectives (33).

Peut-être sera-t-on mieux en état de s'expliquer maintenant les conclusions auxquelles nous sommes arrivé à la fin de notre livre sur Le suicide (34). Nous y présentions déjà une forte organisation corporative comme un moyen de remédier au malaise dont les progrès du suicide, joints d'ailleurs à bien d'autres symptômes, attestent l'existence. Certains critiques ont trouvé que le remède n'était pas proportionné à l'étendue du mal. Mais c'est qu'ils se sont mépris sur la nature véritable de la corporation, sur la place qui lui revient dans l'ensemble de notre vie collective, et sur la grave anomalie qui résulte de sa disparition. Ils n'y ont vu qu'une association utilitaire, dont tout l'effet serait de mieux aménager les intérêts économiques, alors qu'en réalité elle devrait être l'élément essentiel de notre structure sociale. L'absence de toute institution corporative crée donc, dans l'organisation d'un peuple comme le nôtre, un vide dont il est difficile d'exagérer l'importance. C'est tout un système d'organes nécessaires au fonctionnement normal de la vie commune qui nous fait défaut. Un tel vice de constitution n'est évidemment pas un mal local, limité à une région de la société ; c'est une maladie totius substantiae qui affecte tout l'organisme, et, par conséquent, l'entreprise qui aura pour objet d'y mettre un terme ne peut manquer de produire les conséquences les plus étendues. C'est la santé générale du corps social qui y est intéressée.

Ce n'est pas à dire toutefois que la corporation soit une sorte de panacée qui puisse servir à tout. La crise dont nous souffrons ne tient pas à une seule et unique cause. Pour qu'elle cesse, il ne suffit pas qu'une réglementation quelconque s'établisse là où elle est nécessaire ; il faut, de plus, qu'elle soit ce qu'elle doit être, c'est-à-dire juste. Or, ainsi que nous le dirons plus loin, « tant qu'il y aura des riches et des pauvres de naissance, il ne saurait y avoir de contrat juste », ni une juste répartition des conditions sociales (35). Mais si la réforme corporative ne dispense pas des autres, elle est la condition première de leur efficacité. Imaginons, en effet, que soit enfin réalisée la condition primordiale de la justice idéale, supposons que les hommes entrent dans la vie dans un état de parfaite égalité économique, c'est-à-dire que la richesse ait entièrement cessé d'être héréditaire. Les problèmes au milieu desquels nous nous débattons ne seraient pas résolus pour cela. En effet, il y aura toujours un appareil économique et des agents divers qui collaboreront à son fonctionnement ; il faudra donc déterminer leurs droits et leurs devoirs, et cela pour chaque forme d'industrie. Il faudra que, dans chaque profession, un corps de règles se constitue, qui fixe la quantité du travail, la rémunération juste des différents fonctionnaires, leur devoir vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de la communauté, etc. On sera donc, non moins qu'actuellement, en présence d'une table rase.

Parce que la richesse ne se transmettra plus d'après les mêmes principes qu'aujourd'hui, l'état d'anarchie n'aura pas disparu, car il ne tient pas seulement à ce que les choses sont ici plutôt que là, dans telles mains plutôt que dans telles autres, mais à ce que l'activité dont ces choses sont l'occasion ou l'instrument n'est pas réglée ; et elle ne se règlera pas par enchantement dès que ce sera utile, si les forces nécessaires pour instituer cette réglementation n'ont pas été préalablement suscitées et organisées.

Il y a plus : des difficultés nouvelles surgiraient alors, qui resteraient insolubles sans une organisation corporative. Jusqu'à présent, en effet, c'était la famille qui, soit par l'institution de la propriété collective, soit par l'institution de l'héritage, assurait la continuité de la vie économique : ou bien elle possédait et exploitait les biens d'une manière indivise, ou bien, à partir du moment où le vieux communisme familial fut ébranlé, c'était elle qui les recevait, représentée par les parents les plus proches à la mort du propriétaire (36). Dans le premier cas, il n'y avait même pas de mutation par décès et les rapports des choses aux personnes restaient ce qu'ils étaient sans même être modifiés par le renouvellement des générations ; dans le second, la mutation se faisait automatiquement, et il n'y avait pas de moment perceptible où les biens restassent vacants, sans mains pour les utiliser. Mais si la société domestique ne doit plus jouer ce rôle il faut bien qu'un autre organe social la remplace dans l'exercice de cette fonction nécessaire. Car il n'y a qu'un moyen pour empêcher le fonctionnement des choses d'être périodiquement suspendu, c'est qu'un groupe, perpétuel comme la famille, ou les possède et les exploite lui-même, ou les reçoive à chaque décès pour les remettre, s'il y a lieu, à quelque autre détenteur individuel qui les mette en valeur. Mais nous avons dit et nous redirons combien l'État est peu fait pour ces tâches économiques, trop spéciales pour lui. Il n'y a donc que le groupe professionnel qui puisse s'en acquitter utilement. Il répond, en effet, aux deux conditions nécessaires : il est intéressé de trop près à la vie économique pour n'en pas sentir tous les besoins, en même temps qu'il a une pérennité au moins égale à celle de la famille. Mais pour tenir cet office, encore faut-il qu'il existe et qu'il ait même pris assez de consistance et de maturité pour être à la hauteur du rôle nouveau et complexe qui lui incomberait.

Si donc le problème de la corporation n'est pas le seul qui s'impose à l'attention publique, il n'en est certainement pas qui soit plus urgent : car les autres ne pourront être abordés que quand il sera résolu. Aucune modification un peu importante ne pourra être introduite dans l'ordre juridique, si l'on ne commence par créer l'organe nécessaire à l'institution du droit nouveau. C'est pourquoi il est même vain de s'attarder à rechercher, avec trop de précision, ce que devra être ce droit ; car, dans l'état actuel de nos connaissances scientifiques, nous ne pouvons l'anticiper que par de grossières et toujours douteuses approximations. Combien plus il importe de se mettre tout de suite à l'œuvre en constituant les forces morales qui, seules, pourront le déterminer en le réalisant!

---

### Notes:

- (1) Nous nous sommes borné à supprimer dans l'ancienne Introduction une trentaine de pages qui, aujourd'hui, nous ont paru inutiles. Nous nous expliquons, d'ailleurs, sur cette suppression à l'endroit même où elle a été opérée.
- (2) Voir Le suicide, conclusion.
- (3) Voir liv. III, chap. 1er, § III.
- (4) Voir HERRMANN, Lehrbuch des griechischen Antiquitäten, 4te B., 3e éd., p. 398. Parfois, l'artisan était même, en vertu de sa profession, privé du droit de cité (ibid., p. 392). - Reste à savoir si, à défaut d'une organisation légale et officielle, il n'y en avait pas de

clandestine. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des corporations de commerçants (Voir FRANCOTTE, L'industrie dans la Grèce antique, t. II, p. 204 et suiv.).

(5) PLUTARQUE, Numa, XVII ; PLINE, Hist. nat., XXXIV. Ce n'est sans doute qu'une légende, mais elle prouve que les Romains voyaient dans leurs corporations une de leurs plus anciennes institutions.

(6) Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, t. I, pp. 56-57.

(7) Certains historiens croient que, dès le principe, les corporations furent en rapports avec l'État. Mais il est bien certain, en tout cas, que leur caractère officiel fut autrement développé sous l'Empire.

(8) Les classes ouvrières en France jusqu'à la Révolution, 1, 194.

(9) Op. cit., I, 194.

(10) Le plus grand nombre des historiens estime que certains collèges tout au moins étaient des sociétés de secours mutuels.

(11) Op. cit., I, p. 330.

(12) Op. cit., I, p. 331.

(13) La religion romaine, II, p. 287-288.

(14) Op. cit., I, pp. 217-218.

(15) Op. cit., I, p. 221. - Voir sur le même caractère moral de la corporation, pour l'Allemagne, GIERKE, Das Deutsche Genossenschaftswesen, I, 384 ; pour l'Angleterre, ASHLEY, Hist. des doctrines économiques, I, p. 101.

(16) Op. cit., p. 238.

(17) Op. cit., pp. 240-261.

(18) Voir notamment Année sociologique, 1, p. 313 et suiv.

(19) Nous avons développé cette idée dans Le suicide, p. 433.

(20) Il paraît plus vraisemblable que les centuries ainsi dénommées ne contenaient pas tous les charpentiers, tous les forgerons, mais ceux-là seulement qui fabriquaient ou réparaient les armes et les machines de guerre. Denys d'Halicarnasse nous dit formellement que les ouvriers ainsi groupés avaient une fonction purement militaire [en grec dans le texte] ; ce n'était donc pas des collèges proprement dits, mais des divisions de l'armée.

(21) Tout ce que nous disons sur la situation des corporations laisse entière la question controversée de savoir si l'État, dès le début, est intervenu dans leur formation. Alors même qu'elles auraient été, dès le principe, sous la dépendance de l'État (ce qui ne paraît pas vraisemblable), il reste qu'elles n'affectaient pas la structure politique. C'est ce qui nous importe.

(22) Si l'on descend d'un degré l'évolution, leur situation est encore plus excentrique. A Athènes, elles ne sont pas seulement extra-sociales, mais presque extra-légales.

(23) WALTZING, op. cit., I, p. 85 et suiv.

(24) Op. cit., I, p. 31.

(25) Op. cit., I, p. 191.

(26) Voir RIETSCHEL, Markt und Stadt in threm rechtlichen Verhältniss, Leipzig, 1897, passim, et tous les travaux de Sohm sur ce point.

(27) Op. cit., I, 193.

(28) Ibid., I, p. 183.

(29) Il est vrai que, quand les métiers s'organisent en castes, il leur arrive de prendre très tôt une place apparente dans la constitution sociale ; c'est le cas des sociétés de l'Inde. Mais la caste n'est pas la corporation. C'est essentiellement un groupe familial et religieux, non pas un groupe professionnel. Chacune a son degré de religiosité propre. Et, comme la société est organisée religieusement, cette religiosité, qui dépend de causes diverses, assigne à chaque caste un rang déterminé dans l'ensemble du système social. Mais son rôle économique n'est pour rien dans cette situation officielle (cf. BOUGLÉ, Remarques sur le régime des castes,

Année sociologique, IV).

(30) Nous n'avons pas à parler de l'organisation internationale qui, par suite du caractère international du marché, se développerait nécessairement par-dessus cette organisation nationale; car, seule, celle-ci peut constituer actuellement une institution juridique. La première, dans l'état présent du droit européen, ne peut résulter que de libres arrangements conclus entre corporations nationales.

(31) Cette spécialisation ne pourrait se faire qu'à l'aide d'assemblées élues, chargées de représenter la corporation. Dans l'état actuel de l'industrie, ces assemblées, ainsi que les tribunaux chargés d'appliquer la réglementation professionnelle, devraient évidemment comprendre des représentants des employés et des représentants des employeurs, comme c'est déjà le cas dans les tribunaux de prud'hommes ; cela suivant des proportions correspondantes à l'importance respective attribuée par l'opinion à ces deux facteurs de la production. Mais s'il est nécessaire que les uns et les autres se rencontrent dans les conseils directeurs de la corporation, il n'est pas moins indispensable qu'à la base de l'organisation corporative ils forment des groupes distincts et indépendants, car leurs intérêts sont trop souvent rivaux et antagonistes. Pour qu'ils puissent prendre conscience librement, il faut qu'ils en prennent conscience séparément. Les deux groupements ainsi constitués pourraient ensuite désigner leurs représentants aux assemblées communes.

(32) Voir plus bas, liv. II, chap. III, § IV.

(33) Nous ne voulons pas dire, d'ailleurs, que les circonscriptions territoriales sont destinées à disparaître complètement, mais seulement qu'elles passeront au second plan. Les institutions anciennes ne s'évanouissent jamais devant les institutions nouvelles, au point de ne plus laisser de traces d'elles-mêmes. Elles persistent, non pas seulement par survivance, mais parce qu'il persiste aussi quelque chose des besoins auxquels elles répondaient. Le voisinage matériel constituera toujours un lien entre les hommes ; par conséquent, l'organisation politique et sociale à base territoriale subsistera certainement. Seulement, elle n'aura plus son actuelle prépondérance, précisément parce que ce lien perd de sa force. Au reste, nous avons montré plus haut que, même à la base de la corporation, on trouvera toujours des divisions géographiques. De plus, entre les diverses corporations d'une même localité ou d'une même région, il y aura nécessairement des relations spéciales de solidarité qui réclameront, de tout temps, une organisation appropriée.

(34) Le suicide, p. 434 et suiv.

(35) Voir plus bas, liv. III, chap. III.

(36) Il est vrai que, là où le testament existe, le propriétaire peut déterminer lui-même la transmission de ses biens. Mais le testament n'est que la faculté de déroger à la règle du droit successoral ; c'est cette règle qui est la norme d'après laquelle se font ces transmissions. Ces dérogations, d'ailleurs, sont très généralement limitées et sont toujours l'exception.

## **CHAPITRE II - ECOLE DE CHICAGO**

### ***Déviance et stigmata***

On doit à l'école de Chicago dès années 20 le développement de la sociologie interactionniste avec un renversement de l'appréhension morale des comportements déviants, jugés "

anormaux ". Ces études soulignent que le mode de vie de ces " déviants " est structuré avec des codes, des contraintes, des normes et des valeurs. Introduisant une nouvelle notion , celle de déviance ces recherches s'empresent de souligner son caractère socialement construit. La sociologie de la déviance pose donc comme principe la relativité de la déviance, qui n'existe pas en soi, s'intéressant tout autant à la formation du jugement de déviance qu'aux caractéristiques des ces formes d'activités sociales qualifiées de " déviantes ". Dès lors les recherches peuvent se porter notamment sur les comportements délinquants en rejetant un quelconque caractère innée mais en spécifiant au contraire leur origine dans la socialisation aux mondes de la délinquance. Les comportements déviants nécessitent un mode d'apprentissage, ce qu'à très bien montré Howard Becker avec son étude sur les fumeurs de marijuana et les musiciens de jazz. D'autre part ces activités soumises à des fortes pressions sociales permettent d'obtenir un certain nombre de bénéfices contrecarrant un statut social dévalorisé. Malgré tout, ces individus " déviants " ne sont pas pour autant en dehors du système même s'il qualifie la société comme étrangère à leur monde et qu'il sont eux-mêmes désignés comme étranger à la société (double sens de " Outsiders "). Ils peuvent avoir conscience d'avoir commis des actes répréhensibles que la morale commune réproouve, morale commune dont il partage bien souvent de nombreux éléments. Dès lors ils mettent en place un certain nombre de techniques de neutralisation qui permettent de nier leur propre responsabilité en interprétant leurs propres comportements déviants comme le produit de forces extérieures et supérieure au contrôle de leur volonté et en déniaient les conséquences néfastes de leurs actes.

La sociologie de la déviance appréhende les comportements comme rationnel relevant parfois d'une sous-culture spécifique ou d'un métier. Elles demeurent quoi qu'il en soit des activités rationnelles.

Avec la notion de stigmaté, Erwing Goffman introduit des nuances et des distinctions à la sociologie de la déviance. Il soulève des impensés dans la perspective de Becker : qu'en est-il des tous les individus aux comportements " discréditables " mais qui arrivent à dissimuler ce comportement ou cet attribut de façon à ne pas être discrédité ? Ce n'est qu'à partir du moment où la société désigne des individus comme déviants et qu'elle instaure à leur rencontre des mécanismes de contrôle et des formes de prises en charge que ces individus deviennent déviants. Le stigmaté selon Goffman désigne moins un attribut qu'une relation entre " stigmatisés et " normaux ". Le processus de stigmatisation est donc le produit d'une discordance entre les attentes normatives associées à l'identité sociale d'un individu et son identité réelle (sa réalité physique et morale). Goffman souligne donc l'importance des normes et plus particulièrement des normes identitaires. En discréditant un comportement, on valorise implicitement le comportement opposé. L'analyse du jeu qui se met en place s'intéresse donc tout autant aux réactions sociales que le stigmaté suscite qu'aux efforts du stigmatisé pour y échapper ou pour dissimuler cet attribut.

Dès lors, des stratégies différentielles de gestions de l'information se mettent en place selon que l'on est stigmatisable ou stigmatisée, stratégies qui en retour façonnent notre personnalité en introduisant une discontinuité entre notre identité privée et notre identité sociale.

Les individus ne deviennent donc " déviants " qu'à partir du moment où la société les désigne comme tels et en particulier, les institutions qui les prennent en charge et s'efforcent de les contrôler. Rarement abordé frontalement, le rapprochement entre la sociologie de la santé et la sociologie de la déviance mérite dans ce cadre une attention particulière notamment vis à vis des institutions médicales ou préventives amené à gérer des populations déviantes qui

composent la nouvelle question sociale (personnes toxicomanes, " errantes ", prostituées, détenues...). Esquissée directement ou indirectement dans les travaux de sociologie de la santé et de la santé mentale, la déviance reste dans de nombreux travaux francophones peu analysé. Or le questionnement critique et les apports de la sociologie de la déviance permettent une réévaluation des catégories analytiques habituellement utilisées en sociologie de la santé. D'autre part, certaines hypothèses mobilisées pour analyser les comportements déviants méritent un questionnement approfondi par la sociologie de la santé (le comportements déviants comme mode de vie " choisi " ou comme actualisation d'une prédisposition spécifique, etc.). La question prend dans le contexte français un relief tout particulier avec la préparation du plan de prévention de la délinquance (prônant notamment une détection très précoce des " troubles comportementaux " chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance) et la récente expertise de l'INSERM, qui préconise le dépistage du "trouble des conduites " chez l'enfant. C'est ainsi que réapparaît ça et là dans ce contexte la thèse de la médicalisation de la déviance qui fût pourtant l'objet d'une intense littérature critique.

## **Crimes, gangs Chicago**

### COURS ENS

Frederic Thrasher (1927) : estimations, gangs regroupent au moins 25.0000 adolescents et jeunes hommes (début 1920's). *'les gangs fleurissent à la frontière (...). Un gang est u gang, où qu'on le trouve. Il représente un type spécifique de société. Les gangs, comme la plupart des autres formes d'association humaine, doivent être étudiés dans leur habitat particulier. Ils surgissent spontanément mais seulement dans des conditions favorables et dans un milieu défini'* (à possible de les contrôler, d'où l'intérêt de les étudier). Thrasher se propose de décrire « l'histoire naturelle du gang », mais ce n'est pas une simple description, on y retrouve la thèse de la *désorganisation sociale*.

#### **1. La terre des gangs : un espace interstitiel :**

Plusieurs strates concentriques dans la ville de Chicago :

- centre urbain, *The Loop*: commerces, bureaux, banques
- périphérie: classes moyennes puis classes aisées, d'installation ancienne
- entre = zone *interstitielle* où résident les émigrants européens (polonais, italiens) + Noirs, Chi.

Zone interstitielle sur le plan géographique et sur le plan social : concentration de délinquance, gangs. « *Il existe des fissures et des fractures dans la structure*

*de l'organisation sociale. Les gangs peuvent être considérés comme des éléments interstitiels dans le tissu social, et leur territoire comme une zone interstitielle dans l'étendue de la ville ».*

Les gangs occupent la « ceinture de la pauvreté » : là où habitat détérioré, population change sans cesse, désorganisation...

*« Les gangs se développent comme la manifestation de la frontière éco., morale et culturelle qui marque l'interstice ».*

Le gang est une réponse à la désorganisation sociale. Comble un manque, échappatoire.

## 2. La formation des gangs :

L'origine des gangs semble spontanée : pas de projet bien établi de constituer un gang (≠ syndicat). Il naît de rencontres de rues entre adolescents désœuvrés. La caractéristique qui transforme ce groupe en gang est le fait qu'il se déplace, et rencontre d'autres groupes hostiles « qui précipitent le conflit ». Le groupe s'organise, prend conscience de lui-même, se baptise d'abord en club innocent mais dégénère souvent en groupe délinquant. Ces groupes sont instables : des nouveaux groupes apparaissent, disparaissent ou se restructurent. Un gang possède un territoire propre.

La police (ennemi) joue un rôle fédérateur à l'intérieur d'un gang et même entre les gangs : « *C'est par l'action collective et le conflit qu'un gang développe une morale* ». a travers les processus d'interaction sociale, les rôles et statuts s'établissent, des leaders émergent et le gang devient pour ses membres un ordre social naturel. Se développe « *tradition, une structure interne non réfléchie, un esprit de corps (en fr.) une solidarité, une morale, attachement au territoire* ».

## 3. Les différents types de gangs :

Infinie variété de gangs, pas deux semblables, chacun est unique. Mais on peut faire une classification (en les comparant à d'autres comportements collectifs). Plusieurs types de gangs. Une fois consolidé, un gang cherche parfois à se faire reconnaître une existence légitime dans la communauté, ou bien agit au contraire comme une société secrète.

- « gangs diffus » : résistent pas à l'usure du temps. La loyauté des membres n'est pas infaillible et l'autorité des leaders souvent provisoire

- « gangs solidifiés » : développement plus long, plus conflictuel, loyauté des membres, « machines » bien rodées au combat.

#### 4. **La vie quotidienne dans un gang** : (2<sup>ème</sup> partie ouvrage)

La vie quotidienne à l'intérieur d'un gang est beaucoup plus excitante pour un jeune garçon que ce que peut lui proposer son environnement familial et social (≠ programmes des travailleurs sociaux lui apparaissent alors insipides).

*« Progressivement, le gang usurpe le temps habituellement consacré à l'école et au travail et, en supplantant la famille, l'école, l'église et le travail, devient l'intérêt premier du jeune homme ».*

Jeunes attirés vers les gangs car ils recèlent une énergie inemployée.

Enfin, le gang est la manifestation des conflits culturels entre des communautés d'immigrants entre elles d'une part et entre celles-ci et les valeurs d'une société américaine peu attentive à leurs problèmes (gang regroupant Noirs/Juifs...).

Le gangster est un délinquant mais « *créé par des facteurs de désorganisation* ». Traiter le problème de la criminalité consisterait donc à construire, dans un monde de crise morale et éco, un avenir et une motivation au délinquant et à faire naître chez lui des ambitions (alors qu'il agit dans l'instant et par rapport à son plaisir immédiat).

### **Le crime organisé :**

1924, guerre des gangs à Chica., vague criminelle sans préc. (cf. stat.) à enquête d'Illinois Association for Criminal Justice. Rapport de John Landesco (*Organized Crime in Chicago, 1929*) à cette commission. Considérant que l'augmentation des crimes n'est pas la conséquence d'une faillite de la justice, il veut montrer qu'il existe un lien entre la criminalité et l'organisation sociale de la ville. Il étudie pendant 7 ans différents gangs. [voir aussi travaux de Reckless, 1933].

Landesco : « *De la même manière que le bon citoyen, le gangster est un produit de son environnement. Le bon citoyen a été élevé dans une atmosphère de respect et d'obéissance à la loi. Le gangster a fréquenté un quartier où la loi est au contraire enfreinte constamment* ».

Biographie d'Eddie Jackson, extraits d'histoires de vie... style du journalisme d'enquête, précisément documenté. Landesco décrit la guerre que se livrent les gangs, recense les différents types d'activités criminelles. Il examine les rapports entre gangsters et hommes politiques. Dernier chapitre : « Who's who of organized crime in Chicago » recense les principaux criminels par 'spécialité' .



## La délinquance juvénile :

Clifford R. Shaw, *The Jack-Roller: A Delinquent Boy's Own Story* (1933) : un des plus célèbres.

Cas de Stanley, jeune délinquant de 16 ans qu'il fréquente régulièrement pdt 6 ans et qui l'incite à écrire un récit autobiographique où il raconte les circonstances pratiques dans lesquelles il est devenu un délinquant, sa "carrière".

5. **Stanley le détrousseur : *Jack-Roller*** =détrousseur d'ivrogne (sans arme, par sa seule force)

Dans une longue intro (« Value of Delinquent Boy's Own Story), Shaw défend la méthodologie utilisée (cf. Becker, 1966). L'histoire de vie est un nouveau dispositif de recherche dans le domaine de la criminologie. Shaw insiste pour que les histoires de vie soient vérifiées, croisées avec d'autres données, familiales, historiques, médicales, psychologiques, scolaires bien que « *la validité et la valeur d'un document personnel ne dépende pas de son objectivité ou de sa véracité* », ce qui importe n'est pas la description objective mais précisément les attitudes personnelles... « *Par conséquent, les rationalisations, les inventions, les préjugés et les exagérations sont aussi valables que les descriptions objectives, pourvu, évidemment, que ces réactions soient bien identifiées et repérées* ». Il faut entrer dans le monde social du délinquant. C'est pourquoi le récit doit être à la 1<sup>ère</sup> personne, ne soit pas « traduit » par le langage du chercheur pour 'objectivité'.

Le premier entretien a lieu quand Stanley a 16 ans 8 mois, en prison pour divers vols. 1<sup>ère</sup> trame des évènements, jugements qu'il subit... à partir de cette trame, Shaw l'incite à raconter plus en détail sur activités de « détrousseur d'ivrognes ».

A la sortie de prison, Shaw insiste pour qu'il détaille encore : au final, autobiographie d'une centaine de pages. Stanley ne fut pas cru sur parole : vérification par minutes de ses procès, procès-verbaux de police... Données confrontées à l'histoire de sa famille, documents médicaux... Quand une divergence apparaissait, Stanley était à nouveau interrogé.

Dans la première partie, Shaw expose l'historique du cas de Stanley (arrêté entre 6-9 ans...), son environnement social. Ensuite commence le récit de Stanley lui-même : famille de 7 enfants, orphelin de mère à 4 ans, enfance malheureuse avec marâtre qui amène ses 8 enfants, faim, colère, fugues... maison de redressement, engrenage de délinquance jusqu'à prison.

Dans la discussion de l'ouvrage, Burgess explique en quoi le cas lui apparaît typique et représentatif :

- élevé dans un quartier à risque, délinquance importante (1926, 85% jeunes arrêtés par police > ces quartiers)
- vient d'une « famille brisée » comme 36% des jeunes délinquants
- sa « carrière » de délinquant commence avant même qu'il aille à l'école
- toutes les institutions 'de redressement' ont échoué (*idem* dans 70% des cas)
- fini par traîner comme fugueur dans le quartier mal fréquenté de Chicago (West Madison Street) à *Jack-Roller*

## 6. Sydney le violeur :

Shaw, *The Natural History of a Delinquent Career* (1931) met en scène Sidney qu'il a connu pdt 6 ans.

L'ouvrage reprend la structure interne de *The Jack-Roller* : Shaw montre d'abord pourquoi Sydney est « étiqueté » comme « crétin », le resitue dans son environnement (quartier pauvre, fréquentations délinquantes, arrière-palan familial, famille nombreuse) puis autobiographie de Sydney : commence carrière délinquance officielle (rapport de police) à 7 ans. Se laisse entraîner par d'autres délinquants, puis attaque à main armée, 20 ans de prison. Shaw veut montrer les réactions émotionnelles du public à de tels crimes ainsi que le processus judiciaire. L'opinion réagit avec émotion et « *les lois, dans la mesure où elles sont efficaces, ne sont que la cristallisation de ces attitudes morales et émotionnelles* ».

Il faut comprendre l'ensemble du processus de comportement : « *Un acte délinquant est une part du processus dynamique de la vie de l'individu. Tant que la délinquance n'est pas considérée en relation à son contexte dans l'histoire de vie de l'individu, elle n'est pas intelligible et ne saurait être traitée efficacement* ».

## 7) La délinquance juvénile et le tissu urbain :

*Delinquency Areas* (1929) : Clifford Shaw, Frederic Zorbaugh, Henry McKay, Leonard Cottrell.

Recensent les domiciles de quelques 60.000 « truands, criminels et délinquants » de Chicago.

Taux de délinquance variables selon quartier : forts quartiers centraux (commerces), faibles zones résidentielles périphérie.

Shaw et McKay, *Juvenile Delinquency and Urban Areas* (1942): Burgess préface: ouvrage le + imp. en criminolo

Proposent d'établir une "écologie de la délinquance et du crime": étendent la recherche à d'autres grandes villes (Philadelphie, Boston, Cleveland, Cincinnati, Richmond) et en enrichissant la recherche par de nouvelles questions :

- les variables de taux de criminalité sont-elles comparables d'une ville à l'autre ?
- ces variations correspondent-elles partout à des différences éco, sociales et culturelles ?
- les taux de natalité et d'immigration modifient-ils les taux de délinquance ?
- peut-il exister des types différenciés de traitement de criminalité selon les zones urbaines ?

Confirmant les travaux de Burgess Shaw et McKay montrent que le développement des villes américaines s'est manifesté par la création de zones d'habitat très différenciées. Y compris à Richmond (peu d'immigrants : 30%), la criminalité est associée à la structure physique de la ville : taux de délinquance élevés partout où l'ordre social est désorganisé. Le fait d'habiter certaines parties de la ville est un indicateur ou pronostic de délinquance.

L'association statistique constante observée entre le fort taux d'immigration d'un quartier et le fort taux de criminalité associé pourrait faire croire à un lien de cause à effet mais il n'en est rien : « *les délinquants ne le sont pas parce qu'ils sont fils d'immigrés ou parce qu'ils sont noirs, mais pour d'autres raisons qui tiennent à la situation dans laquelle ils vivent* ». Dans ces quartiers, la délinquance s'est développé sous la forme d'une tradition sociale, inséparable du mode de vie de la communauté. 3 types de facteurs : 1/ statut éco, 2/ mobilité de la population, 3/ homogénéité de sa composition. La pauvreté, une forte hétérogénéité et une forte mobilité de la population entraînent l'inefficacité des structures communautaires à affaiblissement du contrôle social à favorise l'apparition de la criminalité.

Solutions à délinquance passent par une meilleure organisation de la communauté et une réhabilitation de quartiers entiers.

Privilégier les actions de prévention avec l'aide des familles, églises, voisinage, école. Voir le *Chicago Area Project* (Shaw, 1932) programme dans un but de recherche scientifique et de changement social (géré par les résidents eux-mêmes).

## **Le voleur professionnel**

Edwin Sutherland<sup>1</sup> (1937), *The Professional Thief*. (fr. 1963) Sous-titre: *d'après le récit d'un voleur de profession*.

La profession de voleur ne consiste pas en une série d'actions isolées, c'est une vie de groupe en même temps qu'une institution sociale qui possède sa technique, ses statuts, ses codes, traditions et son organisation. Sutherland fait de la profession de voleur une activité quasi scientifique : l'apprenti voleur apprend son métier comme s'il s'agissait de poursuivre des études. Il insiste sur la socialisation du voleur professionnel : reconnaissance par les autres voleurs, fait une peinture de l'ordre social au sein duquel cette 'profession' peut se développer : pots-de-vin des voleurs aux avocats... Le climat de désorganisation sociale et de déliquescence morale explique que le criminel puisse naviguer à sa guise.

Pour Sutherland cet ouvrage est intéressant notamment car point de départ pour études 'plus poussées' et :

fait connaître à la bourgeoisie un milieu qu'elle ne connaît pas

permet l'étude du cadre et des caractéristiques du groupes social des voleurs

met en lumière le fonctionnement des institutions sociales et leur relâchement moral

méthodes punitives et réformes administratives sont impuissantes à juguler le crime

Il existe une composante individuelle dans la criminalité mais influence de l'organisation sociale et de l'héritage culturel de l'individu. On ne naît pas délinquant, on le devient par « association différentielle », par apprentissage parce qu'on est exposé à un milieu criminel, on considère cette activité comme 'naturelle'. Sujet confronté à plusieurs mondes culturels différents et conflictuels : « organisations sociales différentielles » (fonctionnements propres). Cette écologie de la délinquance donnera naissance, années 50-60 à la *labelling theory* (Lemert 1951 et 1967, Becker 1963, Matza, 1969).

## CHAPITRE III – INSTITUTIONS

### ***Surveiller et punir. Naissance de la prison***

Martine Fournier

#### **Contrôle des individus, dressage des corps, développement du système carcéral... Pour Michel Foucault, le pouvoir des sociétés modernes s'est fondé sur une organisation minutieuse de la discipline.**

À Paris, le 19 juillet 1836, plus de 100 000 personnes se sont massées pour assister au départ des forçats, enchaînés par leur collier de fer. Les dernières processions de bagnards traversent la France. « *Les spectateurs (...), comme au temps des supplices publics, poursuivent avec les condamnés leurs échanges ambigus d'injures, de menaces, d'encouragements, de coups, de signes de haine et de complicité.* » A partir de 1837, les détenus seront transportés dans de « *décentes voitures cellulaires* », soustraits ainsi au regard de la foule. Le dernier rituel public de la « *liturgie des supplices* » disparaît, « *la détention pénale a pris la relève* ». Pour Michel Foucault, on est définitivement « *passé d'un art de punir à un autre* ».

#### **L'extinction du châtement spectacle**

Dans son ouvrage, *Surveiller et punir*, paru en 1975, il explique comment et pourquoi, à ce qu'il nomme « *l'âge classique* », entre le e et le xixe siècle, « *l'enfouissement bureaucratique de la peine* » a progressivement remplacé le « *châtement spectacle* » de l'Ancien Régime. Dans toute l'Europe au début du XIXe siècle, les gibets, le pilori, l'échafaud, la roue ont disparu pour laisser place à « *des pratiques punitives plus pudiques* » : prison, réclusion, travaux forcés, déportation...

Depuis le Moyen Age, des procédures pénales punissaient les auteurs des crimes selon une hiérarchie de châtements spectaculaires. La peine de mort comportait ainsi de multiples variantes : simple pendaison, pendaison avec poing coupé et langue percée ou, pour les crimes plus graves, étranglement ou bûcher avec membres et corps rompus... En 1757, le régicide Robert Damiens, qui avait frappé Louis XV d'un coup de canif, est écartelé sur la place de Grève à Paris. C'est par la description détaillée de ce supplice que s'ouvre le livre.

Pour M. Foucault, sous la monarchie absolue, le supplice judiciaire doit être compris comme un rituel politique. Puisque la loi est la volonté du souverain, le crime attaque celui-ci personnellement. Le droit de punir revient donc au prince qui exprime ainsi sa vengeance. La souveraineté blessée est restaurée par l'éclat des châtements publics qui s'insèrent dans les autres rituels de pouvoir (couronnement, entrée dans une ville conquise, soumission des sujets révoltés...). D'où l'importance de cette liturgie des supplices, qui témoigne du triomphe de la loi. Dans ce cérémonial, la punition est exemplaire pour le peuple, lequel fait acte d'allégeance à son souverain en prenant part au châtement.

Mais au xviii<sup>e</sup> siècle, la barbarie de ces exhibitions remporte de moins en moins l'assentiment des spectateurs. La violence populaire contre les inculpés se retourne contre les bourreaux et, au-delà, contre le pouvoir arbitraire du monarque. Des feuillets circulent dans la foule qui érigent en héros certains suppliciés considérés comme injustement condamnés. Tout au long du siècle des Lumières, philosophes, juristes et parlementaires, relayés par les cahiers de doléances à la veille de la Révolution, condamnent les supplices devenus intolérables. Révoltants car ils trahissent la tyrannie du pouvoir absolu, honteux par rapport à une certaine idée de l'homme et dangereux par la violence populaire et les émeutes qu'ils provoquent. Pour M. Foucault, tout se passe comme si le xviii<sup>e</sup> siècle avait ouvert une crise dans l'économie des châtiments. Les réformateurs veulent « *non pas moins punir mais punir mieux (...) tout en insérant le pouvoir de punir plus profondément dans le corps social* ». Plusieurs facteurs convergent pour expliquer ces transformations. En contrepartie de sa violence, l'Ancien Régime avait laissé place à toutes sortes d'« illégalismes » : non-paiement de certains droits tombés en désuétude, négligences ou incapacité à réprimer les infractions... Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'augmentation générale de la richesse et de la population, les illégalités populaires prennent de plus en plus la forme de vols et de chapardages. La bourgeoisie voyait d'un bon oeil l'illégalisme ancien dirigé contre les droits seigneuriaux et les prérogatives royales. Elle accepte en revanche beaucoup moins les attaques contre les biens, qui portent atteinte au droit de propriété. Grands vainqueurs de la Révolution française, les bourgeois posent de nouveaux principes pour « *régulariser, affiner, universaliser l'art de châtier* ». Le malfaiteur devient l'ennemi commun de la société. Dans *Du contrat social*, Jean-Jacques Rousseau le décrit comme « *un traître à la patrie* ». Le droit de punir a été déplacé de la vengeance du souverain à la défense de la société : « *Retour à un surpouvoir terrible* », commente M. Foucault.

## **Naissance du pouvoir disciplinaire**

Mais en même temps, l'idéal humaniste des Lumières implique un principe de modération des peines, même lorsqu'il s'agit de châtier l'ennemi du corps social. L'essentiel est de le mettre hors d'état de nuire tout en dissuadant ceux qui seraient tentés de l'imiter. La peine idéale doit être minimale pour celui qui la subit, et maximale pour celui qui se la représente. Ces règles « *qui exigent la "douceur" comme une économie calculée du pouvoir de punir (...) appellent aussi un déplacement du point d'application de ce pouvoir : ce n'est plus le corps supplicié, mais le corps assujéti à travers lequel on vise le contrôle des âmes* ».

Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le rationalisme a généré le rêve d'une société de progrès, technique et efficace. Au début de l'ère industrielle, une véritable politique de la punition va permettre de contrôler les populations de plus en plus nombreuses et nécessaires au développement de l'appareil de production. La croissance de l'économie capitaliste a fait naître le « *pouvoir disciplinaire* ». La généralisation « des disciplines », comme formules de domination, a alors entraîné « *la mise sous contrôle des moindres parcelles de la vie et du corps, dans le cadre de l'école, de la caserne, de l'hôpital ou de l'atelier...* ». Pour prévenir les troubles civils, la société a été quadrillée par des institutions calquées sur le modèle militaire. « *La politique, comme technique de la paix et de l'ordre intérieurs, a cherché à mettre en oeuvre le dispositif de l'armée parfaite, de la masse disciplinée, de la troupe docile et utile.* » L'utopie d'une société qui assure le contrôle parfait des individus trouve son archétype dans le projet architectural imaginé par le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832) : le « *panopticon* ». Un bâtiment circulaire est divisé en cellules isolées les unes des autres, mais vitrées, de sorte que chaque occupant puisse être observé depuis une tour centrale. Dans l'anneau périphérique, on est totalement vu sans jamais voir ; dans la tour centrale, on voit tout sans être vu.

## Être vu sans jamais voir, voir sans être vu

Le panopticon est polyvalent. Son dispositif peut être mis en oeuvre non seulement pour les prisons, mais aussi les hôpitaux, les ateliers, les écoles. Plusieurs édifices pénitentiaires construits au XIXe siècle s'en inspirent. Pour M. Foucault, il figure aussi le diagramme qui permet un exercice idéal du pouvoir. « *Parce qu'il peut réduire le nombre de ceux qui l'exercent, tout en multipliant le nombre de ceux sur qui on l'exerce. Parce qu'il permet d'intervenir à chaque instant et que la pression constante agit avant même que les fautes, les erreurs, les crimes soient commis.* » Et parce que la transparence de l'édifice le rend accessible à tous et fait qu'il peut être ainsi démocratiquement contrôlé.

« *Cage cruelle et savante* », le panopticon produit du savoir sur les individus surveillés et ce savoir permet d'augmenter le pouvoir que l'on a sur eux. Thèse chère à l'auteur et sur laquelle il revient plusieurs fois dans l'ouvrage : « *Il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir.* »

Le « panoptisme » serait le principe général d'une nouvelle « *anatomie du pouvoir* » dans laquelle celui-ci s'exerce à partir de mécanismes disciplinaires. C'est ainsi que, du XVIIe au XIXe siècle, tout un ensemble de contrôles des activités s'organise pour quadriller, surveiller, dresser les individus. Les emplois du temps régissent le corps dans chacun de ses mouvements. Les règlements prescrivent les gestes de chaque activité : position de l'écolier pour écrire, gestuelle des militaires, mouvements du corps pour respecter le rythme des machines dans les ateliers... Les examens contrôlent, hiérarchisent, normalisent. Procédure d'objectivation et d'assujettissement, l'examen permet une fixation « scientifique » des différences individuelles. L'élève, le malade, le fou y sont soumis et c'est pourquoi M. Foucault affirme que la société disciplinaire a donné naissance aux sciences sociales : psychologie, psychiatrie, criminologie... Elle a institué « *le règne universel du normatif* » avec ses agents que sont le professeur, l'éducateur, le médecin, le policier.

Mais la société de surveillance nécessite aussi d'isoler les déviants. « *L'asile psychiatrique, le pénitencier, la maison de correction, l'établissement d'éducation surveillée et, pour une part, les hôpitaux, d'une façon générale toutes les instances de contrôle individuel fonctionnent sur un double mode : celui du partage binaire et du marquage (fou/non fou ; dangereux/inoffensif ; normal/anormal).* »

La prison s'inscrit dans ce système. L'incarcération est l'armature omniprésente dans la société panoptique. Un continuum dans le processus disciplinaire. Si « *elle est la détestable solution dont on ne saurait faire l'économie* », elle est plus encore l'institution qui désigne les illégalités qui menacent l'ordre bourgeois (vols, agressions, crimes...). En canalisant les délinquants et en les stigmatisant, elle renforce le pouvoir des classes dominantes. Ainsi, par le jeu disciplinaire, le xixe siècle dresse la docilité et fabrique la délinquance par les mêmes canaux.

## Une oeuvre contestée

Paru dans la période de l'après-1968, *Surveiller et punir* a été accueilli avec enthousiasme comme une dénonciation de la « société carcérale » et de ses institutions d'encadrement. Mais le livre a aussi suscité de vives critiques.

Les travaux de M. Foucault ont irrité les historiens. L'auteur en effet prend ses aises avec l'histoire qu'il semble utiliser au service de sa problématique. Les frontières des périodes qu'il évoque sont floues et variables : son « âge classique » s'étend sur presque trois siècles, englobant le siècle des Lumières et la révolution industrielle. Et il fait l'impasse sur la période révolutionnaire, pourtant décisive dans l'élaboration de la société du xixe siècle. En outre, il se confronte aux pratiques de l'histoire des mentalités. Ce courant, en pleine expansion au moment de la parution de son livre, s'applique à dégager de grandes catégories sur la longue

durée alors que M. Foucault pense l'histoire en termes de ruptures. Cependant, Fernand Braudel lui rendit hommage, ainsi que Paul Veyne qui le décrivait comme « *un historien des pratiques* ». Sa façon d'analyser le discours d'une société et de penser les ruptures se retrouve aujourd'hui chez des historiens comme Arlette Farge et Roger Chartier.

On lui a aussi reproché son analyse très critique de la modernité. Pour lui, le rationalisme des Lumières, considéré par beaucoup comme un processus de civilisation, n'aurait produit que coercition et assujettissement des individus. M. Foucault nie les aspects bénéfiques du progrès comme le développement des institutions démocratiques ou les avancées des connaissances (1). Dans ses analyses du système scolaire ou des établissements de rééducation par exemple est occulté le souci pédagogique dont ont fait preuve beaucoup d'éducateurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa théorie du pouvoir réduit l'accroissement des savoirs à une augmentation de la domination. Ce faisant, elle converge avec la tradition critique qui, de Karl Marx aux philosophes de l'école de Francfort, n'a cessé de s'interroger sur cet aspect central des civilisations occidentales contemporaines. L'analyse de M. Foucault à propos de la prison a été également très discutée. A été critiqué le fonctionnalisme de son raisonnement qui affirme que c'est la fonction première du système carcéral de produire de la criminalité, légitimant ainsi le pouvoir des classes dominantes. En outre, pour le sociologue Raymond Boudon (2), affirmer que la prison augmente la délinquance est une hypothèse sans fondement et dépourvue de validité scientifique. Proche du marxisme, par sa critique des classes dominantes et du pouvoir, mais également proche des structuralistes par son analyse des cadres de pensée d'une époque, M. Foucault s'est toujours défendu d'appartenir à ces courants de pensée. Dans *Surveiller et punir*, il a voulu « *faire la généalogie de la morale moderne à partir d'une histoire politique des corps* ».

Si l'ouvrage a pu faire scandale lors de sa parution, il a aussi été à l'origine d'une réflexion féconde depuis vingt ans sur la réforme des institutions hospitalières, psychiatriques et pénitentiaires (3). Dans tous les cas, *Surveiller et punir* ne laisse pas indifférent : on peut être séduit par la force de l'analyse et la richesse de l'écriture ou être irrité par ce que d'aucuns ont appelé « la rhétorique foucauldienne ».

## **L'expérience du Groupe d'information sur les prisons**

« **Intellectuel spécifique** » comme il se plaisait à se définir, Michel Foucault envisageait l'engagement comme sectoriel, local, portant sur des domaines délimités d'action. Il s'opposait en cela au modèle qui prévalait jusque-là et qu'incarnait au plus haut point Jean-Paul Sartre. M. Foucault fit de la question des prisons un de ses principaux chevaux de bataille. Le 8 février 1971, il crée avec Jean-Marie Domenach, alors directeur de la revue *Esprit*, et l'historien Pierre Vidal-Naquet, le Groupe d'information sur les prisons (GIP). L'objectif : « *Décloisonner pour une production d'informations aux côtés des détenus* » et permettre ainsi aux médecins, avocats, magistrats, journalistes, psychologues ou toutes les autres personnes impliquées de rendre compte de la réalité des prisons au quotidien. Le GIP lance donc des enquêtes sur la condition de vie des détenus : des questionnaires sont distribués aux familles qui viennent rendre visite aux détenus.

Fin 1971-début 1972, de nombreuses mutineries éclatent dans les prisons, notamment à Toul, à l'occasion desquelles le GIP se mobilise activement. Son succès est incontestable : il fait connaître les difficiles conditions de vie des détenus et de nombreux comités essaient dans toute la France.

Mais le mouvement ne durera pas puisqu'il décide de son autodissolution en décembre 1972. Les détenus et anciens détenus prennent la parole eux-mêmes : en décembre 1972, le comité



d'action des prisonniers (CAP) publie sa première brochure et ne tardera pas à marquer son indépendance vis-à-vis de ces intellectuels qui ont lutté pour leur donner la parole. L'expérience du GIP laissera un goût amer à M. Foucault. Pourtant, cette expérience du GIP, malgré sa brièveté, fut l'occasion d'attirer le regard de l'opinion publique sur l'univers obscur et ignoré des cellules. Quelques années plus tard, en 1975, M. Foucault publiait *Surveiller et punir. Naissance de la prison* qui allait remettre à nouveau en cause l'institution carcérale, mais cette fois sur le plan théorique

Catherine Halpern

#### NOTES

[1] Pour une analyse critique de l'oeuvre de M. Foucault, voir J.-G. Merquior, *Foucault ou le Nihilisme de la chaire*, Puf, 1986 ; et le dossier « Comprendre Michel Foucault », *Sciences Humaines*, n° 44, novembre 1994.

[2] R. Boudon, *L'Idéologie. L'origine des idées reçues*, Fayard, 1986.

3] Voir le dossier « Michel Foucault, *Surveiller et punir* : la prison vingt ans après », *Société & Représentations*, n° 3, novembre 1996.

#### REFERENCES

Cet article procède du texte « Surveiller et punir », publié dans *Sciences Humaines*, n° 80, février 1998.

## ***Reproduction – école, système d'enseignement***

**Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron:**

extrait de

**Extrait de: Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit, 1970. Extraits, pp. 18-84.**

*Abréviations utilisées dans le livre 1* : AP : action pédagogique. AuP : autorité pédagogique. TP : travail pédagogique. AuS : autorité scolaire. SE : système d'enseignement. TS : travail scolaire.

O. Tout pouvoir de violence symbolique, i.e. tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force, ajoute sa force propre, i. e. proprement symbolique, à ces rapports de force.

### **1. DU DOUBLE ARBITRAIRE DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE**

Toute action pédagogique (AP) est objectivement une violence symbolique en tant qu'imposition, par un pouvoir arbitraire, d'un arbitraire culturel.

L'AP est objectivement une violence symbolique, en un premier sens, en tant que les rapports de force entre les groupes ou les classes constitutifs d'une formation sociale sont au fondement du pouvoir arbitraire qui est la condition de l'instauration d'un rapport de communication pédagogique, i.e. de l'imposition et de l'inculcation d'un arbitraire culturel selon un mode arbitraire d'imposition et d'inculcation (éducation).

1.1.1. En tant que pouvoir symbolique qui ne se réduit jamais par définition à l'imposition de la force, l'AP ne peut produire son effet propre, i.e. proprement symbolique, que pour autant qu'elle s'exerce dans un rapport de communication.

1.1.2. En tant que violence symbolique, l'AP ne peut produire son effet propre, i.e. proprement pédagogique, que lorsque sont données les conditions sociales de l'imposition et de l'inculcation, i.e. les rapports de force qui ne sont pas impliqués dans une définition formelle de la communication.

1.1.3. Dans une formation sociale déterminée, l'AP que les rapports de force entre les groupes ou les classes constitutifs de cette formation sociale mettent en position dominante dans le système des AP est celle qui, tant par son mode d'imposition que par la délimitation de ce qu'elle impose et de ceux à qui elle l'impose, correspond le plus complètement, quoique

toujours de manière médiate, aux intérêts objectifs (matériels, symboliques et, sous le rapport considéré ici, pédagogiques) des groupes ou classes dominants.

L'AP est objectivement une violence symbolique, en un second sens, en tant que la délimitation objectivement impliquée dans le fait d'imposer et d'inculquer certaines significations, traitées, par la sélection et l'exclusion qui en est corrélative, comme dignes d'être reproduites par une AP, re-produit (au double sens du terme) la sélection arbitraire qu'un groupe ou une classe opère objectivement dans et par son arbitraire culturel.

1.2.1. La sélection de significations qui définit objectivement la culture d'un groupe ou d'une classe comme système symbolique est arbitraire en tant que la structure et les fonctions de cette culture ne peuvent être déduites d'aucun principe universel, physique, biologique ou spirituel, n'étant unies par aucune espèce de relation interne à la « nature des choses » ou à une « nature humaine ».

1.2.2. La sélection de significations qui définit objectivement la culture d'un groupe ou d'une classe comme système symbolique est socio-logiquement nécessaire en tant que cette culture doit son existence aux conditions sociales dont elle est le produit et son intelligibilité à la cohérence et aux fonctions de la structure des relations significatives qui la constituent.

1.2.3. Dans une formation sociale déterminée, l'arbitraire culturel que les rapports de force entre les groupes ou classes constitutifs de cette formation sociale mettent en position dominante dans le système des arbitraires culturels est celui qui exprime le plus complètement, quoique toujours de manière médiate, les intérêts objectifs (matériels et symboliques) des groupes ou classes dominants.

1.3. Le degré objectif d'arbitraire (au sens de la prop. 1.1.) du pouvoir d'imposition d'une AP est d'autant plus élevé que le degré d'arbitraire (au sens de la prop. 1.2.) de la culture imposée est lui-même plus élevé.

1.3.1. L'AP dont le pouvoir arbitraire d'imposer un arbitraire culturel repose en dernière analyse sur les rapports de force entre les groupes ou classes constitutifs de la formation sociale où elle s'exerce (par 1.1. et 1.2.) contribue, en reproduisant l'arbitraire culturel qu'elle inculque, à reproduire les rapports de force qui fondent son pouvoir d'imposition arbitraire (fonction de reproduction sociale de la reproduction culturelle).

1.3.2. Dans une formation sociale déterminée, les différentes AP, qui ne peuvent jamais être définies indépendamment de leur appartenance à un système des AP soumis à l'effet de domination de l'AP dominante, tendent à reproduire le système des arbitraires culturels caractéristique de cette formation sociale, i.e. la domination de l'arbitraire culturel dominant, contribuant par là à la reproduction des rapports de force qui mettent cet arbitraire culturel en position dominante.

## 2. DE L'AUTORITÉ PÉDAGOGIQUE

2. En tant que pouvoir de violence symbolique s'exerçant dans un rapport de communication qui ne peut produire son effet propre, i.e. proprement symbolique, que pour autant que le pouvoir arbitraire qui rend possible l'imposition n'apparaît jamais dans sa vérité entière (au

sens de la prop. 1.1.) et en tant qu'inculcation d'un arbitraire culturel s'accomplissant dans un rapport de communication pédagogique qui ne peut produire son effet propre, i.e. proprement pédagogique, que pour autant que l'arbitraire du contenu inculqué n'apparaît jamais dans sa vérité entière (au sens de la prop. 1.2), l'AP implique nécessairement comme condition sociale d'exercice **l'autorité pédagogique** (AuP) et **l'autonomie relative** de l'instance chargée de l'exercer.

2.1. En tant que pouvoir arbitraire d'imposition qui, du seul fait qu'il est méconnu comme tel, se trouve objectivement reconnu comme autorité légitime, l'AuP, pouvoir de violence symbolique qui se manifeste sous la forme d'un droit d'imposition légitime, renforce le pouvoir arbitraire qui la fonde et qu'elle dissimule.

2.1.1. Les rapports de force sont au principe, non seulement de l'AP, mais aussi de la méconnaissance de la vérité objective de l'AP, méconnaissance qui définit la reconnaissance de la légitimité de l'AP et qui, à ce titre, en constitue la condition d'exercice.

2.1.2. En tant que le rapport de communication pédagogique dans lequel s'accomplit l'AP suppose l'AuP pour s'instaurer, il ne se réduit pas à un pur et simple rapport de communication.

2.1.3. Dans une formation sociale déterminée, l'AP légitime, i.e. dotée de la légitimité dominante, n'est autre chose que l'imposition arbitraire de l'arbitraire culturel dominant, en tant qu'elle est méconnue dans sa vérité objective d'AP dominante et d'imposition de l'arbitraire culturel dominant (par prop. 1.1.3. et 2.1.).

2.2. En tant qu'elle est investie d'une AuP, l'AP tend à produire la méconnaissance de la vérité objective de l'arbitraire culturel, du fait que, reconnue comme instance légitime d'imposition, elle tend à produire la reconnaissance de l'arbitraire culturel qu'elle inculque comme culture légitime.

2.2.1. En tant que toute AP en exercice dispose d'emblée d'une AuP, le rapport de communication pédagogique dans lequel s'accomplit l'AP tend à produire la légitimité de ce qu'elle transmet en désignant ce qui est transmis, du seul fait de le transmettre légitimement, comme digne d'être transmis, par opposition à tout ce qu'elle ne transmet pas.

2.2.2. Dans une formation sociale déterminée, la culture légitime, i.e. la culture dotée de la légitimité dominante, n'est autre chose que l'arbitraire culturel dominant, en tant qu'il est méconnu dans sa vérité objective d'arbitraire culturel et d'arbitraire culturel dominant (par prop. 1.2.3. et 2.2).

2.3. Toute instance (agent ou institution) exerçant une AP ne dispose de l'AuP qu'au titre de mandataire des groupes ou classes dont elle impose l'arbitraire culturel selon un mode d'imposition défini par cet arbitraire, i.e. au titre de détenteur par délégation du droit de violence symbolique.

2.3.1. Une instance pédagogique ne dispose de l'AuP qui lui confère son pouvoir de légitimer l'arbitraire culturel qu'elle inculque que dans les limites tracées par cet arbitraire culturel, i.e. dans la mesure où, tant dans son mode d'imposition (mode d'imposition légitime) que dans la délimitation de ce qu'elle impose, de ceux qui sont fondés à l'imposer (éducateurs légitimes) et de ceux à qui elle l'impose (destinataires légitimes), elle re-produit les principes

fondamentaux de l'arbitraire culturel qu'un groupe ou une classe produit comme digne d'être reproduit, tant par son existence même que par le fait de déléguer à une instance l'autorité indispensable pour le reproduire.

2.3.2. En tant que la réussite de toute AP est fonction du degré auquel les récepteurs reconnaissent l'AuP de l'instance pédagogique et du degré auxquels ils maîtrisent le code culturel de la communication pédagogique, la réussite d'une AP déterminée dans une formation sociale déterminée est fonction du système des relations entre l'arbitraire culturel qu'impose cette AP, l'arbitraire culturel dominant dans la formation sociale considérée et l'arbitraire culturel inculqué par la prime éducation dans les groupes ou classes où sont prélevés ceux qui subissent cette AP (par prop. 2.1.2., 2.1.3., 2.2.2. et 2.3.).

2.3.3. En tant qu'elle tient son AuP d'une délégation d'autorité, l'AP tend à reproduire chez ceux qui la subissent le rapport que les membres d'un groupe ou d'une classe entretiennent avec leur culture, i.e. la méconnaissance de la vérité objective de cette culture comme arbitraire culturel (ethnocentrisme).

### **3. DU TRAVAIL PÉDAGOGIQUE**

3. En tant qu'imposition arbitraire d'un arbitraire culturel supposant l'AuP, i.e. une délégation d'autorité (par 1 et 2), qui implique que l'instance pédagogique reproduise les principes de l'arbitraire culturel qu'un groupe ou une classe impose comme digne d'être reproduit tant par son existence que par le fait de déléguer à une instance l'autorité indispensable pour le reproduire (par prop. 2.3. et 2.3.1.), l'AP implique le travail pédagogique (TP) comme travail d'inculcation qui doit durer assez pour produire une formation durable, i.e. un habitus comme produit de l'intériorisation des principes d'un arbitraire culturel capable de se perpétuer après la cessation de l'AP et par là de perpétuer dans les pratiques les principes de l'arbitraire intériorisé.

3.1. En tant que travail prolongé d'inculcation produisant une formation durable, i.e. des producteurs de pratiques conformes aux principes de l'arbitraire culturel des groupes ou classes qui délèguent à l'AP l'AuP nécessaire à son instauration et à sa continuation, le TP tend à reproduire les conditions sociales de production de cet arbitraire culturel, i.e. les structures objectives dont il est le produit, par la médiation de l' habitus comme principe générateur de pratiques reproductrices des structures objectives.

3.1.1. La productivité spécifique du TP se mesure objectivement au degré auquel il produit son effet propre d'inculcation, i.e. son effet de reproduction.

3.1.2. La délégation qui fonde une AP implique, outre une délimitation du contenu inculqué, une définition du mode d'inculcation (mode d'inculcation légitime) et de la durée de l'inculcation (temps de formation légitime) qui définissent le degré d'accomplissement du TP considéré comme nécessaire et suffisant pour produire la forme accomplie de l' habitus, i.e. le degré d'accomplissement culturel (degré de compétence légitime) auquel un groupe ou une classe reconnaît l' homme accompli.

3.1.3. En tant que travail prolongé d'inculcation produisant un habitus durable et transposable, i.e. inculquant à l'ensemble des destinataires légitimes un système de schèmes de perception,

de pensée, d'appréciation et d'action (partiellement ou totalement identiques), le TP contribue à produire et à reproduire l'intégration intellectuelle et l'intégration morale du groupe ou de la classe au nom desquels il s'exerce.

3.2. En tant qu'action transformatrice tendant à inculquer une formation comme système de dispositions durables et transposables, le TP qui a pour condition préalable d'exercice l'AuP a pour effet de confirmer et de consacrer irrévérablement l'AuP, i.e. la légitimité de l'AP et de l'arbitraire culturel qu'elle inculque, en masquant de plus en plus complètement, par le succès de l'inculcation de l'arbitraire, l'arbitraire de l'inculcation et de la culture inculquée.

3.2.1. En tant que travail prolongé d'inculcation produisant de plus en plus complètement la méconnaissance du double arbitraire de l'AP, i.e. la reconnaissance de L'AuP de l'instance pédagogique et de la légitimité du produit qu'elle propose, le TP produit indissociablement la légitimité du produit et le besoin légitime de ce produit comme produit légitime en produisant le consommateur légitime, i.e. doté de la définition sociale du produit légitime et de la disposition à le consommer dans les formes légitimes.

3.2.2. En tant que travail prolongé d'inculcation produisant de plus en plus complètement la méconnaissance du double arbitraire de l'AP, le TP tend à dissimuler d'autant plus complètement qu'il est plus accompli la vérité objective de l'habitus comme intériorisation des principes d'un arbitraire culturel qui est d'autant plus accomplie que le travail d'inculcation est plus accompli.

3.3. En tant que le TP est un processus irréversible produisant dans le temps nécessaire à l'inculcation une disposition irréversible, i.e. une disposition qui ne peut être elle-même réprimée ou transformée que par un processus irréversible produisant à son tour une nouvelle disposition irréversible, l'AP primaire (prime éducation) qui s'accomplit dans un TP sans antécédent (TP primaire) produit un habitus primaire, caractéristique d'un groupe ou d'une classe, qui est au principe de la constitution ultérieure de tout autre habitus

3.3.1. Le degré de productivité spécifique de tout TP autre que le TP primaire (TP secondaire) est fonction de la distance qui sépare l'habitus qu'il tend à inculquer (i.e. l'arbitraire culturel imposé) de l'habitus qui a été inculqué par les TP antérieurs et, au terme de la régression, par le TP primaire (i.e. l'arbitraire culturel originaire).

3.3.2. Etant donné (1) que l'explicitation et la formalisation des principes qui sont à l'œuvre dans une pratique, i.e. la maîtrise symbolique de cette pratique, suivent nécessairement, dans l'ordre logique et chronologique, la maîtrise pratique de ces principes, i.e. que la maîtrise symbolique n'est jamais à elle-même son propre fondement, étant donné (2) que la maîtrise symbolique est irréductible à la maîtrise pratique dont elle procède et à laquelle elle ajoute pourtant son effet propre, il s'ensuit (1) que tout TP secondaire produit des pratiques secondaires irréductibles aux pratiques primaires dont il procure la maîtrise symbolique et (2) que la maîtrise secondaire qu'il produit présuppose une maîtrise préalable d'autant plus proche de la simple maîtrise pratique des pratiques qu'il s'exerce plus tôt dans l'ordre biographique.

3.3.3. Etant donné la délégation qui le fonde, le TP dominant tend à se dispenser d'autant plus complètement d'inculquer explicitement les préalables qui sont la condition de sa productivité spécifique que l'arbitraire culturel dominant est plus complètement maîtrisé par les destinataires légitimes, i.e. qu'une part plus importante de ce qu'il a mandat d'inculquer (capital et éthos) a déjà été inculqué par le TP primaire des groupes ou classes dominants.

## 4. DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT

4. Tout système d'enseignement institutionnalisé (SE) doit les caractéristiques spécifiques de sa structure et de son fonctionnement au fait qu'il lui faut produire et reproduire, par les moyens propres de l'institution, les conditions institutionnelles dont l'existence et la persistance (autoreproduction de l'institution) sont nécessaires tant à l'exercice de sa fonction propre d'inculcation qu'à l'accomplissement de sa fonction de reproduction d'un arbitraire culturel dont il n'est pas le producteur (reproduction culturelle) et dont la reproduction contribue à la reproduction des rapports entre les groupes ou les classes (reproduction sociale).

4.1. Etant donné (1) qu'un SE ne peut s'acquitter de sa fonction propre d'inculcation qu'à condition de produire et de reproduire par les moyens propres de l'institution les conditions d'un TP capable de reproduire dans les limites des moyens de l'institution, i.e. continûment, au moindre coût et en série, un habitus aussi homogène et aussi durable que possible, chez le plus grand nombre possible des destinataires légitimes (dont les reproducteurs de l'institution); étant donné (2) qu'un SE doit, pour s'acquitter de sa fonction externe de reproduction culturelle et sociale, produire un habitus aussi conforme que possible aux principes de l'arbitraire culturel qu'il a mandat de reproduire, les conditions de l'exercice d'un TP institutionnalisé et de la reproduction institutionnelles d'un tel TP tendent à coïncider avec les conditions de l'accomplissement de la fonction de reproduction, puisqu'un corps permanent d'agents spécialisés, assez interchangeable pour pouvoir être recrutés continûment et en nombre suffisant, dotés de la formation homogène et des instruments homogénéisés et homogénéisants qui sont la condition de l'exercice d'un TP spécifique et réglementé, i.e. d'un travail scolaire (TS), forme institutionnalisée du TP secondaire, est prédisposé par les conditions institutionnelles de sa propre reproduction à borner sa pratique aux limites tracées par une institution mandatée pour reproduire l'arbitraire culturel et non le décréter.

4.1.1. Etant donné qu'il doit produire les conditions institutionnelles permettant à des agents interchangeables d'exercer continûment, i.e. quotidiennement et sur un ressort territorial aussi vaste que possible, un TS reproduisant l'arbitraire culturel qu'il a mandat de reproduire, le SE tend à garantir au corps des agents, recrutés et formés pour assurer l'inculcation, des conditions institutionnelles capables à la fois de les dispenser et de les empêcher d'exercer des TS hétérogènes et hétérodoxes, i.e. les conditions les mieux faites pour exclure, sans interdiction explicite, toute pratique incompatible avec sa fonction de reproduction de l'intégration intellectuelle et morale des destinataires légitimes.

4.1.2. Etant donné qu'il doit reproduire dans le temps les conditions institutionnelles de l'exercice du TS, i.e. qu'il doit se reproduire comme institution (autoreproduction) pour reproduire l'arbitraire culturel qu'il a mandat de reproduire (reproduction culturelle et sociale), tout SE détient nécessairement le monopole de la production des agents chargés de le reproduire, i.e. des agents dotés de la formation durable qui leur permet d'exercer un TS tendant à reproduire cette même formation chez de nouveaux reproducteurs, et enferme de ce fait une tendance à l'autoreproduction parfaite (inertie) qui s'exerce dans les limites de son autonomie relative.

4.2. Etant donné qu'il pose explicitement la question de sa propre légitimité du fait qu'il se déclare comme institution proprement pédagogique en constituant l'AP en tant que telle, i.e. en tant qu'action spécifique expressément exercée et subie comme telle (action scolaire), tout SE doit produire et reproduire, par les moyens propres de l'institution, les conditions institutionnelles de la méconnaissance de la violence symbolique qu'il exerce, i.e. de la reconnaissance de sa légitimité comme institution pédagogique.

4.2.1. En tant qu'il dote tous ses agents d'une autorité déléguée, i.e. d'une autorité scolaire (AuS), forme institutionnalisée de l'AuP, par une délégation à deux degrés reproduisant dans l'institution la délégation d'autorité dont bénéficie l'institution, le SE produit et reproduit les conditions qui sont nécessaires tant à l'exercice d'une AP institutionnalisée qu'à l'accomplissement de sa fonction externe de reproduction, puisque la légitimité d'institution dispense les agents de l'institution de conquérir et de confirmer continûment leur AuP.

4.2.2. En tant qu'il produit une AuS, autorité d'institution, qui, reposant sur une délégation à deux degrés, semble n'avoir pas d'autre fondement que l'autorité personnelle de l'agent, le SE produit et reproduit les conditions de l'exercice d'un TP institutionnalisé puisque le fait de l'institutionnalisation peut constituer le TP comme tel sans que ceux qui l'exercent comme ceux qui le subissent cessent d'en méconnaître la vérité objective, i.e. d'ignorer le fondement ultime de l'autorité déléguée qui rend possible le TS.

4.3. Dans une formation sociale déterminée, le SE dominant peut constituer le TP dominant comme TS sans que ceux qui l'exercent comme ceux qui le subissent cessent de méconnaître sa dépendance à l'égard des rapports de force constitutifs de la formation sociale où il s'exerce, parce que (1) il produit et reproduit, par les moyens propres de l'institution, les conditions nécessaires de l'exercice de sa fonction interne d'inculcation qui sont en même temps les conditions suffisantes de l'accomplissement de sa fonction externe de reproduction de la culture légitime et de sa contribution corrélative à la reproduction des rapports de force, et parce que (2), du seul fait qu'il existe et subsiste comme institution, il implique les conditions institutionnelles de la méconnaissance de la violence symbolique qu'il exerce, i.e. parce que les moyens institutionnels dont il dispose en tant qu'institution relativement autonome, détentrice du monopole de l'exercice légitime de la violence symbolique, sont prédisposés à servir par surcroît, donc sous l'apparence de la neutralité, les groupes ou classes dont il reproduit l'arbitraire culturel (dépendance par l'indépendance).



## CHAPITRE IV – INDIVIDUS RITES INTERACTIONS

### **Bourdieu : habitus**

**Pierre Bourdieu - L'habitus est un système de virtualité qui ne se révèle qu'en situation**  
Entretien avec l'historien Roger Chartier diffusé dans "Les chemins de la connaissance"  
(partie 4, 1988)

**Roger Chartier** : Je crois qu'un des problèmes auquel tu te confrontes et qui est aussi partagé par les historiens est ce que tu as appelé « la genèse au sein des individus biologiques des structures mentales », c'est à dire finalement comment les sujets, les agents sociaux incorporent un certain nombre de structures qui ensuite guident leurs comportements, leurs modes de conduites, la hiérarchie de leurs choix, leurs goûts. Et c'est aussi pour essayer de comprendre cette incorporation des structures mentales dans des individus biologiques - qui ont quelque chose en commun d'appartenir à une même espèce - que tu as essayé de proposer une notion opératoire - qui n'est peut-être pas traditionnelle au moins dans un état récent des sciences sociales - qui est la notion d'habitus. Ca peut paraître un peu barbare ce concept, ce mot. Pourquoi l'employer ? Et d'où vient-il finalement ? Est-ce que c'est quelque chose que tu as forgé ? Ou est-ce en rapport avec une autre tradition - celle-ci plus ancienne que le vocabulaire employé par exemple dans l'histoire des mentalités et dans les premières formes des Annales - que tu as situé ce projet ?

**Pierre Bourdieu** : La notion d'habitus est une très vieille notion puisqu'elle remonte à Aristote, traverse Saint-Thomas, etc. Mais je pense que la perspective généalogique n'apporte rien sur un concept. L'usage scientifique d'un concept suppose une maîtrise pratique et théorique des usages antérieurs et de l'espace conceptuel dans lequel le concept emprunté a été utilisé. Et en fait, à partir de cette maîtrise de l'espace on peut avoir une ligne théorique comme on a une ligne politique à partir d'une intuition des espaces politiques différents à travers lesquels les constantes structurales se maintiennent. La notion d'habitus, telle qu'on la trouve chez Aristote, chez Saint-Thomas ou au-delà, chez des gens aussi différents que Husserl, Mauss, Durkheim, Weber..., dit finalement quelque chose de très important : les sujets sociaux ne sont pas des esprits instantanés. Autrement dit, pour comprendre ce que quelqu'un va faire, il ne suffit pas de connaître le stimulus ; il y a au niveau central un système de dispositions, c'est à dire des choses qui existent à l'état virtuel et qui vont se manifester en relation avec une situation. C'est un débat extrêmement compliqué mais la notion d'habitus a plusieurs vertus. Elle est importante pour rappeler que les agents ont une histoire, qu'ils sont le produit d'une histoire individuelle, d'une éducation associée à un milieu et d'une histoire collective et qu'en particulier les catégories de pensée, les catégories de l'entendement, les schèmes de perception, les systèmes de valeurs sont le produit d'incorporation de structures sociales. Je vais prendre un exemple qui est un peu compliqué mais qui, je crois, fera bien comprendre. J'ai étudié tout à fait récemment les choix des élèves qui, après le bac, vont s'orienter dans cet espace extrêmement compliqué aujourd'hui qu'est le système de l'enseignement supérieur. Il faut imaginer ça comme une espèce de forêt : il y en a qui vont partir à gauche, d'autres à droite, il y en a qui vont se perdre dans des méandres, des labyrinthes... J'ai étudié comment les gens choisissent : pourquoi les uns vont plutôt vers l'Ecole Normale, les autres plutôt vers l'école Polytechnique, vers l'ENA, etc. J'ai été amené à dire sur la base de données empiriques que *tout se passe comme si* les agents sociaux, dans

ce cas particulier les aspirants étudiants, avaient intériorisé une structure d'opposition qu'est la structure d'opposition objective de cet espace dans lequel ils vont rentrer, c'est à dire en gros entre HEC et l'Ecole Normale, d'un côté les affaires et de l'autre, les choses intellectuelles. Ils ont donc des systèmes de préférence qui sont acquis dans leur famille : on trouvera plutôt des fils de profs à l'Ecole Normale et plutôt des fils de commerçants à HEC. Dans cette alternative, le choix qui est très structurant dans la mentalité moderne est art/argent, désintéressé/intéressé, pur/impur, esprit/corps... C'est cette opposition tout à fait fondamentale qui va déterminer les préférences en matière d'automobiles, en matière de journaux lus, en matière de vacances, de rapports au corps, de sexualité, etc. Cette opposition, qui existe dans l'objectivité sous forme de distributions, de pratiques, sous forme de structures de distributions de produits..., va être intériorisée sous forme d'un système de préférences : entre une position intéressante intellectuellement mais peu payée et une position économiquement très payante mais perçue comme non intéressante intellectuellement, si je suis fils de professeur, je choisirai la première. Voilà un exemple où une structure objective devient une structure subjective, une catégorie de perceptions et d'appréciations, un système de préférences.

**Roger Chartier** : C'est là où la discussion du point de vue des historiens peut entrer. En travaillant avec cette notion, il y a une première question qui peut se poser, celle que Panovski posait lorsqu'il étudiait les homologues entre les formes d'architecture et les formes de la pensée : quel est le lieu, la matrice sociale qui permet cette inculcation de dispositions suffisamment stables pour fonctionner dans des champs d'application extrêmement divers ? Est-ce qu'on peut lire ce que tu as fait plutôt en penchant du côté d'une incorporation très originelle en quelque sorte ? Et il y a dans certains des textes, en particulier dans le livre *Le sens pratique* l'idée que les choses se jouent très tôt et que la prime enfance peut être le moment décisif de cette sorte de transmission de la structure sociale à l'intérieur des individus avant même le maniement du langage, avant même la pensée rationnelle et maîtrisée. Ou bien est-ce que tu crois que les dispositifs institutionnels, par exemple l'école à laquelle tu as donné tant de temps et tant d'études, viennent ajouter, renforcer, corriger ce qui pourrait être la première incorporation au niveau de ce rapport de gestes, de comportements qui passe par le non-dit ? Je crois qu'il y a là un grand débat puisque c'est celui qui pose la question de l'importance relative de structures institutionnelles d'un côté et de l'autre côté, tout ce qui passerait par ce voir-faire et ce ouï-dire qui est celui d'une matrice même des comportements au sein de la plus petite des cellules sociales, c'est à dire celle de la famille nucléaire : parents/enfants.

**Pierre Bourdieu** : Un préalable à la réponse. Je vais saisir l'occasion pour faire voir à quel point l'opposition individu/société sur laquelle repose toute une série de débats actuels est absurde. La société - faire une phrase dont le sujet est la société c'est s'engager à faire du *no sens* mais je suis obligé de parler comme ça pour aller vite - existe de deux façons : elle existe dans l'objectivité sous formes de structure sociales, de mécanismes sociaux, par exemple les mécanismes de recrutement des grandes écoles, les mécanismes du marché, etc., et elle existe aussi dans les cerveaux, c'est à dire dans les individus ; autrement dit la société existe à l'état individuel, à l'état incorporé. Autrement dit, l'individu biologique socialisé, c'est du social individualisé. Cela dit, cela ne veut pas dire que le problème du sujet des actions ne se pose pas : est-ce que le sujet est conscient ou non ? Et là, on reviendrait au problème que tu poses de la genèse de l'individu, des conditions sociales d'acquisition, des structures fondamentales de préférence, est-ce que les jeux sont faits très tôt... C'est un problème extrêmement compliqué. Je pense qu'il y a une irréversibilité relative pour une raison logique et assez simple : toutes les stimulations externes, les expériences seront à chaque moment perçues à travers des catégories déjà construites. Donc, il y a une espèce de fermeture. Je pense que, par exemple, le vieillissement peut être défini comme une sorte de fermeture progressive de ses structures.

La personne qui vieillit est une personne qui précisément a des structures mentales de plus en plus en plus rigides, donc de moins en moins élastiques par rapport aux stimulations, aux sollicitations, etc. Ceci est en place très tôt. Par exemple, l'opposition masculin/féminin. Une psychologue que j'ai entendue dans une communication magnifique à Chicago a fait des travaux expérimentaux sur l'apprentissage des différences entre les sexes. C'est extraordinaire de voir que dans les *nursery schools*, avant 3 ans, les garçons et les filles apprennent comment se conduire les uns envers les autres. Ces mécanismes sont mis en place très tôt. Si on pense que les mécanismes de la division du travail sexuel sont très fondamentaux - par exemple, pour la politique, toutes les oppositions politiques sont des oppositions sexuelles : soumission/domination, dessus/dessous, etc. -, on a tendance à penser que les premières expériences sont très fortes. Cela dit, un très grand psycho-sociologue russe qui s'appelle Vygotsky - qui s'inspire de Piaget mais introduit une dimension socio-génétique - essaie d'analyser l'effet propre de l'enseignement scolaire. Il dit des choses tout à fait passionnantes. Il prend l'exemple du langage qui peut être généralisé : les enfants arrivent à l'école sachant leur langue ; pourtant, ils apprennent la grammaire. Un des effets majeurs de l'école serait le passage de la pratique à une méta-pratique. Donc, l'habitus, ce n'est pas un destin ; ce n'est pas un *fatum* comme on me le fait dire ; c'est un système de dispositions ouvert qui va être constamment soumis à des expériences et du même coup transformé par ces expériences. Cela dit, je vais tout de suite corriger : il y a une probabilité que les gens aient des expériences conformes aux expériences qui ont formé leur habitus. Cela dit - je suis un peu long mais je crois que c'est important pour lever les malentendus - je vais dissiper une autre difficulté : l'habitus ne se révèle - c'est un système de virtualité - qu'en référence à une situation. Contrairement à ce qu'on me fait dire, c'est dans la relation avec une certaine situation que l'habitus produit quelque chose. il est comme un ressort mais il faut un déclencheur. Selon la situation, l'habitus peut faire des choses inverses. je vais prendre un exemple concernant mon travail sur les évêques. Les évêques sont des gens qui vivent très vieux et dans la synchronie, j'avais des gens côte à côte de 35 ans et de 80 ans, donc des gens qui avaient été constitués comme évêques dans des états du champ religieux tout à fait différents qui étaient devenus évêques en 33, en 36, en 45 et en 80. J'avais l'origine sociale ; j'avais des fils de nobles par exemple ; les fils de nobles qui dans les années 30 auraient fait baiser leurs anneaux aux fidèles dans les paroisses dans une tradition aristocratique quasi féodale que Duby évoque dans ces livres sont aujourd'hui avec le Saint-Denis, c'est à dire des évêques rouges, radicaux. Si on comprend bien ce qu'est un habitus, on comprend que le même habitus aristocratique de distance au moyen, au trivial, au petit bourgeois puisse produire l'inverse dans des situations inverses. Autrement dit, c'est l'habitus qui constitue la situation et c'est la situation qui constitue l'habitus. C'est une situation extrêmement complexe : selon l'habitus que j'ai, je verrai ou je ne verrai pas les mêmes choses dans la même situation. Et voyant ou ne voyant pas cette chose, je serai incité par mon habitus à faire ou ne pas faire certaines choses. Autrement dit, c'est une relation extrêmement complexe mais que, je crois, toutes les notions ordinaires - sujet, conscience, etc. - ne permettent pas de penser.

**Roger Chartier** : Est-ce que tu crois qu'il y a un maniement historien possible de cette notion ? En t'écoutant, on est frappé par les parentés et les différences avec un autre des auteurs qui emploie la notion d'habitus assez familièrement et fréquemment qui est Norbert Elias, lui aussi sociologue, lui aussi historien en un sens. Plusieurs historiens dont je suis ont essayé de prolonger, de manier cette réflexion pour essayer de comprendre comment sur un procès de longue durée les catégories du mental mais plus profondément toute l'économie psychologique des individus a pu être modifiée avec cette idée qu'on peut historiciser l'objet que désigne la psychanalyse. Est-ce que tu crois que c'est une perspective possible ? Elle introduit une notion de processus qui est une notion avec laquelle tu ne travailles pas ordinairement, ton travail portant sur des habitus qui se développent et engendrent des

appréciations, des perceptions et des actions dans un *moment* donné, dans un *champ* donné. Est-ce que ça veut dire par là que tu récusés comme étant un peu téléologique, trop macroscopique une telle perspective écrasant en quelque sorte la complexité de la réalité ? Ou est-ce que c'est simplement parce que les objets sur lesquels tu travailles, même s'ils ont une dimension historique, ne prétendent pas à la très longue durée puisque par définition ils se situent dans des champs, c'est à dire dans des espaces qui à un moment donné sont constitués comme unifiés par des enjeux, par des positions, et par des places.

**Pierre Bourdieu** : C'est une question extrêmement difficile. C'est vrai que j'ai une sorte de suspicion, de défiance méthodique ou méthodologique à l'égard des grandes lois tendanciennes qui ont fleuri dans le marxisme et dans le post-marxisme et qui, je crois, sont toujours la tentation à la fois des historiens et de certains sociologues. Un des réflexes professionnels que j'essaie d'inculquer, c'est la défiance à l'égard des comparaisons du type avant/après : est-ce qu'avant 45 le système scolaire était plus démocratique ou moins démocratique par exemple. Les gens s'empaillent pour des faux problèmes sans voir qu'on a affaire à deux structures complètement différentes dans lesquelles les taux de représentation des fils d'ouvriers qu'on absolutise n'ont pas du tout le même sens. Je prêche beaucoup la défiance à l'égard de ces comparaisons et a fortiori des grandes lois tendanciennes, le processus de rationalisation chez Weber ou ce processus, dont Elias a développé un certain aspect, de monopolisation par l'Etat de la violence physique. Parce que je pense effectivement qu'il y a le danger de téléologie, parce qu'il y a aussi la tendance à transformer du descriptif en explicatif. Je pense aussi à la notion d'enfermement chez Foucault. Ce sont des notions qui me mettent un peu en état de malaise. Ayant dit cela, je dirai que la problématique d'Elias est au fond celle qui m'est la plus sympathique parmi ces problématiques parce qu'effectivement il prend pour base d'une psychologie sociale historique évolutive un grand processus réel qui est la constitution d'un Etat qui monopolise d'abord la violence physique et j'ajoute la violence symbolique, toutes les formes d'autorité. Le système scolaire, par exemple, c'est un énorme progrès dans le sens de la monopolisation du droit de dire qui est intelligent et qui est bête. Ce processus ne peut pas ne pas avoir des effets sur ce que j'appellerai les *habitus*, sur ce que les historiens appellent d'un mot un peu mou et dangereux [1] les mentalités. Maintenant, plus précisément, il y a une autre question qui est celle des conditions sociales de la constitution de censures. Je crois qu'un travail de recherche - et là encore une fois, Elias l'esquisse magnifiquement bien à propos de l'exemple du sport - serait d'analyser avec des indicateurs indirects comme le sport l'état de la licéité de la violence dans une société déterminée. Là, je pense que c'est un très bon programme étant entendu que la violence devrait être étudiée sous toutes ses formes : la violence physique, la violence symbolique, l'insulte. Les travaux de Claverie et Lamaison sont très intéressants à ce titre ; ils montrent que dans les sociétés paysannes un certain type de violence était toujours présent et qu'on ne peut pas comprendre un certain nombre de mécanismes si on ne voit pas que la violence physique et symbolique... Même chose pour la Kabylie, on ne peut absolument pas comprendre toute la civilisation de l'honneur si on ne sait pas que ce sont des sociétés dans lesquelles une insulte implique qu'on risque sa vie. Par exemple, je pense que la vie des intellectuels serait totalement transformée s'ils risquaient leur vie à chaque fois qu'ils insultent quelqu'un.

**Roger Chartier** : On peut peut-être rester un moment sur l'exemple du sport qui permet de comprendre ce qui est important dans ce travail de type psycho-sociologique, c'est à dire les conditions de possibilité au niveau de l'*habitus* qui rendent possibles une confrontation sans destruction, un affrontement sans que la vie soit en jeu. En même temps, cet exemple permet de bien mettre en place ce qu'est la notion même de champ qui est l'autre grande dimension puisque le fonctionnement d'un *habitus*, comme tu l'as dit, ne dépend pas seulement de sa nature intrinsèque ; il dépend du lieu dans lequel il s'exerce ; et si le champ a changé, le même *habitus* produit des effets différents. Cette notion de champ, je crois qu'elle est aussi ce

qui permet de penser la discontinuité ; on retrouverait un peu le problème du nominalisme, c'est à dire qu'il faut bien dans la langue scientifique ou non avoir des mots pour désigner des espaces, des lieux. Ces mots peuvent être apparemment stables mais derrière cette stabilité, ce qui est important, ce sont les configurations spécifiques qui les visent. On peut prendre l'exemple de la politique en montrant comment il y a toujours de la politique mais la politique telle que nous l'entendons renvoie à un certain moment la constitution d'un certain type d'enjeux, peut-être à un certain fonctionnement du débat... Et dans le cas du sport, même chose, on peut dire que depuis les Mayas jusqu'à aujourd'hui, il y a des exercices physiques et pourtant ce que l'on peut définir comme l'espace du sport n'est pas depuis les Mayas, il est à un certain moment. Donc je crois que c'est là où l'histoire et la sociologie se mêlent complètement : c'est l'analyse des conditions d'émergence de ces espaces relativement unifiés ou suffisamment unifiés pour permettre que l'on puisse y désigner des positions occupées par des acteurs, ces positions dépendant à la fois des acteurs et en même temps les modelant.

**Pierre Bourdieu** : C'est là encore ce qui me rapproche et me sépare d'Elias. Je crois qu'Elias est plus sensible à la continuité que moi. Par exemple, dans le cas du sport, il me paraît dangereux de faire comme tant d'historiens du sport une généalogie continue depuis les jeux olympiques de l'antiquité jusqu'aux jeux olympiques d'aujourd'hui. Il y a une continuité apparente qui masque une formidable rupture au dix-neuvième siècle avec les *boarding schools*, avec le système scolaire, avec la constitution d'un espace sportif... Autrement dit, il n'y a rien de commun entre les jeux rituels comme la soule et le football. C'est une coupure totale. Et le problème serait le même - et c'est là que ça devient plus étonnant - si on part des artistes. On a envie de dire que Michel-Ange et Jule II c'est la même chose que Pissaro et Gambetta. En fait, il y a des discontinuités formidables et il y a une *genèse* de la discontinuité. C'est là que ça devient intéressant. Dans le cas du sport, la discontinuité est assez brutale : en liaison avec les internats, etc.

**Roger Chartier** : oui, la charnière dix-huitième/dix-neuvième en Angleterre.

**Pierre Bourdieu** : Oui, alors que pour le champ artistique, on a l'impression que c'est un univers qui n'en finit pas de se constituer. Ça commence au quattrocento, peut-être avant, puis peu à peu on invente la signature de l'artiste ; on invente l'évaluation de l'oeuvre selon des critères autres que le prix de la peinture... Et il faut arriver pratiquement jusqu'à Manet à la révolution impressionniste pour que le champ artistique commence à fonctionner vraiment en tant que tel [2]. Là j'y vais fort mais c'est pour choquer l'historien, je pense que c'est un anachronisme de dire que Michel-Ange est un artiste. Bien sûr les historiens ne sont pas naïfs et se posent le problème mais ils le posent en termes à mon avis naïfs : à quel moment passe-t-on de l'artisan à l'artiste ? On ne passe pas de l'artisan à l'artiste ; on passe d'un univers dans lequel on a des gens qui produisent selon des normes qui sont celles de l'économie à un univers isolé à l'intérieur du domaine économique qui est un univers économique renversé où on produit par exemple sans marché, où pour produire, il faut avoir assez de capital pour tenir en sachant qu'on ne vendrait pas un seul produit de toute sa vie ; ce qui a été le cas de la plupart des poètes à partir de Mallarmé. Il faudrait développer l'analyse plus longuement mais lorsque nous projetons rétrospectivement le concept d'artiste ou d'écrivain sur les périodes antérieures à 1880 en gros, nous commettons des barbarismes absolument fantastiques... Et du coup nous ne voyons pas des problèmes de genèse d'un personnage mais de genèse d'un espace dans lequel ce personnage peut exister en tant qu'artiste.

[1] Il se réfère ici à l'expression « mentalités primitives ».

[2] Il ajoute : "Je pense que dans le domaine de la littérature on pourrait faire la même chose : paradoxalement avant Flaubert, il n'y avait pas d'artistes."

## **Goffman : concepts**

WIKIPEDIA

### Institution totale

Goffman définit la notion d'Institution totale comme *un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* (Asiles, p. 41). Prisons, camps de concentration, asiles, couvents, mais aussi internats, orphelinats, ...etc. peuvent être considérés comme institutions totales (qu'on peut d'ailleurs rapprocher des institutions disciplinaires selon Michel Foucault). Celles-ci détruisent l'identité des reclus. Caractéristiques :

Coupure du monde extérieur

Tous les besoins sont pris en charge par l'institution

Mode de fonctionnement bureaucratique

Contacts entre reclus et surveillants limités

Changement de la temporalité

### Métaphore théâtrale

Goffman, dans *La présentation de soi*, envisage la vie sociale comme une *scène* (région où se déroule la représentation), avec ses acteurs, son public et ses *coulisses* (l'espace où les acteurs peuvent contredire l'impression donnée dans la représentation). Il nomme **façade** différents éléments avec lesquels l'acteur peut jouer, tel le *décor*, mais aussi la *façade personnelle* (signes distinctifs, statut, habits, mimiques, sexe, gestes, etc.). Les acteurs se mettent en scène, offrant à leur public l'image qu'ils se donnent. Ils peuvent avoir plusieurs rôles, sans qu'il y en ait un plus *vrai* que l'autre, et prendre leur distance vis-à-vis d'eux, jouant sur la dose de respect à la règle qu'il juge nécessaire ou adéquat.

Les acteurs en représentation construisent une définition commune de la situation. Une *fausse note* est une rupture dans cette définition, suite à une gaffe ou un impair commis par un ou plusieurs acteurs. Cela produit une représentation contradictoire, une remise en question de la réalité commune, causant un malaise général. Pour éviter ces impairs, des techniques de protection, aussi appelé **tact**, sont mises en œuvre, comme les *échanges réparateurs* telles les excuses ritualisées, les *aveuglements par délicatesse*, etc.

### **Mise en scène de la vie quotidienne :**

Dans le premier chapitre, intitulé « Les représentations », Goffman suggère de comparer la vie quotidienne en une mise en scène avec, comme au théâtre, une scène, des acteurs, le public... Dans la vie, comme au théâtre, la tâche principale d'un acteur est de donner une idée de vraisemblance au rôle qu'il joue, à l'image qu'il veut faire passer de lui. Ainsi, il doit gérer sa présentation afin de donner à l'autre un maximum d'éléments pour qu'il « y croie ». Le but ultime étant de coller le rôle à la réalité et, par là, de donner la meilleure image possible de soi.

Dans le chapitre 3, intitulé « Les régions et le comportement régional », Goffman scinde la représentation en plusieurs endroits. Comme au théâtre, la « scène » est le lieu du « spectacle », c'est là que se joue la représentation. Le public est présent, l'acteur doit tenir son rôle (exemple : le clown sur la piste du cirque doit faire rire). Les « coulisses », quant à

elles, sont le lieu où l'acteur peut préparer son rôle, éventuellement se lâcher, être lui-même puisque le public en est absent (exemple : le même clown dans sa loge peut être de mauvaise humeur, triste...).

### Face Work

Erving Goffman a introduit en sociolinguistique une série de concepts, souvent formulés à l'aide d'images empruntées les unes à la rhétorique classique et les autres à l'univers du théâtre et de la mise en scène, qui sont coordonnés entre eux et facilitent l'analyse du langage en situation. Ce sont en particulier les images et les concepts de **face** (**perdre la face**, **sauver la face**), **figure** (**faire bonne figure**) et **figuration** (**face work**), et plus généralement le rituel et des procédés psychologiques et langagiers comme l'assurance (donner des assurances, avoir de l'assurance) et la réparation, dont il énumère quatre phases: la sommation, l'offre, l'acceptation et le remerciement. L'américain **face work** est rendu par «figuration» dans la traduction française d'Alain Kihm, mais il s'agit plus exactement d'un «travail sur la face [que l'on revendique], [ou] travail sur le visage [que l'on veut se donner]». Un travail par lequel on joue la comédie en assumant un masque. La figuration (face work), ce sont tous les procédés par lesquels tout acteur sur la scène sociale et langagière, en permanence, ne cesse de jouer la comédie.

En retour, la théorie des faces selon Goffman peut être utilisée pour définir la Comédie et placer l'image et le concept de Comédie au centre de toute réflexion sur le langage en situation.

D'après Erving Goffman, Les Rites d'interaction, Paris: Minuit, 1974, chapitre I: «“Perdre la face” ou “faire bonne figure”? Analyse des éléments rituels inhérents aux interactions sociales», pp. 9 et suiv (9) «Toute personne vit dans un monde social qui l'amène à avoir des contacts, face à face ou médiatisés, avec les autres. Lors de ces contacts, l'individu tend à extérioriser ce qu'on nomme parfois une ligne de conduite, c'est-à-dire un canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation, et par là, l'appréciation qu'il porte sur les participants, et en particulier sur lui-même. Qu'il ait ou non l'intention d'adopter une telle ligne, l'individu finit toujours par s'apercevoir qu'il en a effectivement suivi une. Et, comme les autres participants supposent toujours chez lui une position plus ou moins intentionnelle, il s'ensuit que, s'il veut s'adapter à leurs réactions, il lui faut prendre en considération l'impression qu'ils ont pu se former à son égard.

On peut définir le terme de **face** comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. La face est une image du moi délimitée selon certains attributs sociaux approuvés, et néanmoins partageable, puisque, par exemple, on peut donner une bonne image de sa profession ou de sa confession en donnant une bonne image de soi.

[...]

Un individu garde la face lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante [ou disons, "homogène, cohérente", plutôt que "consistante" qui est un américanisme], c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. Il est alors évident que la face n'est pas logée à l'intérieur ou à la surface de son possesseur, mais qu'elle est diffuse dans le flux des événements de la rencontre, et ne se manifeste que lorsque les participants cherchent à déchiffrer dans ces événements les appréciations qui s'y expriment. La ligne d'action d'une personne pour d'autres personnes est généralement de nature légitime et institutionnalisée. Lors d'un contact particulier, tout interagissant dont les attributs personnels sont connus ou visibles peut trouver normal et moralement justifié qu'on l'aide à se garder une certaine face. [...]

C'est dans ce but qu'on fait jouer deux sortes de règles de bonne conduite interactionnelle. Sur le système des faces viennent se greffer, en effet, deux ensembles de principes de ménagement des faces. Il y a des règles selon lesquelles on doit faire preuve d'amour-propre pour soi-même, et des règles selon lesquelles on doit faire preuve de considération pour l'interlocuteur.

#### 1) les règles d'amour-propre

(12) «En tout lieu de la société, on peut s'attendre à ce que le code social comporte un accord sur le point jusqu'où /13/ une personne peut aller pour sauver la face. Dès lors que quelqu'un assume une image de soi qui s'exprime à travers la face qu'il présente, il est censé s'y conformer. De différentes façons dans différentes sociétés, il doit faire preuve d'amour-propre, répudier certaines actions parce qu'elles sont au-dessus ou en dessous de sa condition, et se forcer à en accomplir d'autres, même si elles lui coûtent beaucoup. Dès qu'elle pénètre dans une situation où elle reçoit une certaine face à garder, une personne prend la responsabilité de surveiller le flux des événements qu'elle croise. Elle doit s'assurer du maintien d'un certain ordre expressif, ordre qui régule le flux des événements, importants ou mineurs, de telle sorte que tout ce qu'ils paraissent exprimer soit compatible avec la face qu'elle présente. Dans notre société, lorsque quelqu'un montre ce scrupule d'abord par devoir envers lui-même, on parle de fierté; quand c'est par devoir envers des instances sociales plus larges dont il reçoit l'appui, on parle d'honneur. Si un tel scrupule s'applique aux choses du maintien, aux expressions produites par la façon dont une personne maîtrise son corps, ses émotions et les objets avec lesquels elle est physiquement en contact, on parle alors de dignité, qui constitue un aspect de ce contrôle des expressions toujours vanté et jamais étudié. Dans tous les cas, alors même que la face sociale d'une personne est souvent son bien le plus précieux et son refuge le plus plaisant, ce n'est qu'un prêt que lui consent la société: si elle ne s'en montre pas digne, elle lui sera retirée.»

#### 2) les règles de considération

(13) «Tout autant que d'amour-propre, le membre d'un groupe quelconque est censé faire preuve de considération: on attend de lui qu'il fasse son possible pour ne pas heurter les sentiments des autres ni leur faire perdre la face, ce de façon spontanée et volontaire, par suite d'une identification avec eux. Par conséquent, il devrait /14/ répugner à assister à la déconfiture d'une autre personne.»

#### 3) l'effet combiné des deux ensembles de règles

(14) «L'effet combiné des règles d'amour-propre et de considération est que, dans les rencontres, chacun tend à se conduire de façon à garder aussi bien sa propre face que celle des autres participants. Cela signifie que chacun a généralement le droit de faire prévaloir la ligne d'action qu'il a adoptée, et de remplir le rôle qu'il s'est, semble-t-il, choisi. Il s'établit un état de fait où chacun accepte temporairement la ligne d'action de tous les autres. Il semble que cette sorte d'acceptation mutuelle soit un trait structurel fondamental de l'interaction, et particulièrement des interactions à l'œuvre dans les conversations face à face. Il s'agit typiquement d'une acceptation «de convenance» et non «réelle», car elle est le plus souvent fondée non pas sur un accord intime, mais sur le bon vouloir des participants à émettre sur le moment des opinions avec lesquelles ils ne sont pas vraiment d'accord.»

### Stigmate

Un individu est dit **stigmatisé** lorsqu'il présente un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui. *Cet attribut constitue un écart par rapport aux attentes normatives des autres à propos de son identité.* Chaque individu est plus ou moins stigmatisé en fonction des circonstances, mais certains le sont plus que d'autres : tous peuvent être placés sur un *continuum*. Les stigmates sont nombreux et variés : parmi eux, le passé des individus, les handicaps, les tares de caractère, l'homosexualité, l'appartenance à un groupe donné, etc.



L'acteur va donc tout mettre en œuvre afin de cacher ce stigmate ou en tout cas d'éviter qu'il ne constitue un malaise chez son public. Goffman nomme *contacts mixtes* les interactions à risques entre normaux et stigmatisés. Le risque de *fausse note* y est théoriquement plus élevé. L'auteur met toutefois en garde ses lecteurs contre le risque de prendre trop au sérieux la métaphore théâtrale.

## Métaphore du rituel

La **face** est la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers une ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier, explique Goffman dans *Les rites d'interaction*. En interaction avec d'autres, la règle fondamentale que doit respecter tout individu est de **préserver sa face et celle de ses partenaires**. C'est la condition de possibilité de toute interaction, car la face est sacrée. Un travail de *figuration* assure le respect de sa face et celle des autres, évitant de les compromettre : c'est le tact, le savoir-vivre ou encore la diplomatie. Des *échanges réparateurs* viennent rétablir l'ordre lorsqu'un incident a eu lieu : le(s) fautif(s) s'excuse(nt), le public lui pardonne, afin de retrouver un équilibre.

Dans toute interaction, un certain niveau d'engagement est requis, ainsi qu'un soutien à l'engagement des autres. Cet **engagement** peut être défini par le maintien d'une attention intellectuelle et affective pour l'objet officiel de l'interaction. Il n'est pas facile à maintenir, mais si c'est le cas, l'interaction est joyeuse, elle marche.

## Métaphore cinématographique

L'ouvrage *Les cadres de l'expérience* ne se limite pas aux interactions, mais traite de l'expérience. Goffman emprunte la notion de cadre à l'anthropologue [Gregory Bateson](#). Toute expérience, toute activité sociale, se prête, selon lui, à plusieurs versions, ou cadrages. Ceux-ci entretiennent des rapports les uns avec les autres. Ils fixent la représentation de la réalité, orientant les perceptions, et influencent l'engagement et les conduites. Normalement, ils passent inaperçus et sont partagés par toutes les personnes en présence.

Erving Goffman distingue :

**Les cadres primaires.** *Est primaire un cadre qui nous permet, dans une situation donnée, d'accorder un sens à tel ou tel de ces aspects, lequel autrement serait dépourvu de signification.* Parmi eux, les **cadres naturels** impliquent l'action de forces ou de lois de la nature et les **cadres sociaux** sont le fait d'actions ou d'intentions humaines.

**Les cadres transformés**, s'il sont **modalisés** sont des transformations qui ne se cachent pas. Par contre, s'ils résultent d'efforts délibérés destinés à désorienter l'activité d'un individu ou d'un ensemble d'individus sans que ceux-ci s'en rendent compte, on parlera de **fabrication**. Celle-ci peut être bénigne ou abusive.

Ces transformations et modalisations de cadre peuvent se superposer les unes aux autres : on parle alors de premier, deuxième, etc. *degré*. Certains cadrages présentent des **ambiguïtés**, la signification de la situation étant peu claire, le comportement à adapter à leur égard étant difficile à prévoir. Des **erreurs** de cadrage, c'est-à-dire des malentendus, peuvent également survenir : *le cadrage semble clair, mais il oriente néanmoins les perceptions et comportements des personnes dans un sens qui se révèle par la suite reposer sur des prémisses fausses*. On appelle **rupture de cadre** le moment, souvent pénible, où l'individu se rend compte qu'il a perçu la situation de manière erronée : la culture même de nos croyances s'en trouve subitement bouleversée.

## **Goffman : les rites théâtraux et la face**

Nous pouvons entrer à présent dans les deux ouvrages de Goffman publiés sous le titre *La mise en scène de la vie quotidienne*. Arrêtons-nous d'abord au titre du premier ouvrage : *The Presentation of Self in Everyday Life*. En prenant le point de vue de la présentation de soi, il situe l'analyse des interactions sociales au moment qui précède celui de la re-présentation de la société : c'est ce moment où l'individu doit, comme le dit Schutz, "bondir sur la scène" (cf. A. Schutz, *L'étranger*, Allia, 2003, p. 22 : "Bondissant, pour ainsi dire, de la salle sur la scène, l'ancien spectateur devient un membre de la troupe. Il fait son entrée comme partenaire à part entière dans les relations sociales avec les autres acteurs, et participe désormais au déroulement de l'action.") en endossant un rôle afin de jouer son personnage dans la société. Dans ce moment de contingence absolue, aucun rôle ne s'impose nécessairement, et pourtant il faut bien en choisir un pour entrer dans la représentation sociale, en fonction des nécessités de la situation. On peut bien dire alors qu'à ce moment là, l'individu qui entre en relation avec d'autres individus réinvente la société, au sens où le rôle qu'il est amené à jouer configure d'une façon nouvelle un ensemble cohérent de relations sociales. C'est ici que l'analyse durkheimienne du caractère sacré de la personne est utilisée par Goffman : en endossant un rôle, l'individu doit respecter les rôles que jouent les autres individus, faute de quoi la mise en scène de la relation sociale est impossible. En étudiant ces rites de la vie quotidienne à travers lesquels les individus se respectent les uns les autres en tant que personnes – comme l'étiquette professionnelle, la politesse, les salutations - Goffman retrouve le sens hégélien de la notion de civilité comme *Sittlichkeit*, mode de constitution du social immanent à la société civile, qui ne passe pas par la grande représentation lumineuse de l'Etat ou de l'Eglise, mais se produit dans la multiplicité des interactions à travers lesquelles les individus se reconnaissent mutuellement et en permanence comme des êtres sociaux. Les rites de célébration à travers lesquels Durkheim fonde une nouvelle alliance entre l'Eglise et l'Etat dans la France des années 1900 sont donc bien projetés par Goffman dans la vie quotidienne, c'est-à-dire aussi dans les rues américaines des années 1970 où se rencontrent les individus les plus divers :

" Dans la société contemporaine, les rituels adressés aux représentants d'entités surnaturelles sont partout en déclin, de même que les grandes cérémonies, avec leurs longs chapelets de rites obligatoires. Il ne reste que de courts rituels qu'un individu accomplit pour et envers un autre et qui attestent de la civilité et du bon vouloir de la part de l'exécutant, ainsi que de la possession d'un petit patrimoine de sanctitude de la part du bénéficiaire. Il ne reste en bref que des rituels interpersonnels. Ces petites dévotions ne sont guère un paradis pour les anthropologues. Elles n'en méritent pas moins l'examen. Seule notre vision séculière de la société nous empêche d'en apprécier l'ubiquité et la localisation stratégique, et, en retour, le rôle dans l'organisation sociale. " (MSVQ 2, p. 74)

Cette description de la civilité ne s'inscrit pas alors dans le schéma téléologique selon lequel la société doit nécessairement se représenter elle-même dans la figure souveraine de l'Etat : au contraire, Goffman se situe sur ce seuil où la société peut en permanence basculer à nouveau dans l'ordre des relations purement animales, seuil symbolique que les individus franchissent en permanence lorsqu'ils se reconnaissent tantôt comme étrangers, voire ennemis, tantôt comme partenaires sur une même scène sociale. Goffman est donc attentif à tous ces moments de ruptures par lesquels la représentation sociale se défait dans la gêne et l'embarras, révélant ainsi dans leur nudité des individus qui se projettent et se présentent sans nécessité en endossant un rôle quelconque :

" Sachant que l'acteur projette une définition de la situation en présence de ses interlocuteurs, on peut s'attendre à ce que des événements se produisent dans le cours de l'interaction qui viennent contredire, discréditer ou jeter d'une façon ou d'une autre un doute sur cette projection. Lorsque ces ruptures se produisent, l'interaction elle-même peut prendre fin dans la confusion et la gêne. Certaines des hypothèses sur lesquelles les participants avaient fondé leurs réponses devenant insoutenables, les participants se trouvent pris dans une interaction où la situation, d'abord définie de façon incorrecte, n'est

désormais plus définie du tout. La personne dont on a ainsi discrédité la présentation peut en ressentir de la honte tandis que ses partenaires éprouvent quant à eux un sentiment d'hostilité ; finalement, tous les participants peuvent se sentir mal à l'aise, déconcertés, décontenancés, embarrassés, et tendent à éprouver cette sorte d'anomie qui se produit quand s'effondre ce système social en miniature que constitue l'interaction sociale en face-à-face. " (MSVQ 1, p. 21)

La question que pose Goffman est alors celle-ci : comment les acteurs peuvent-ils survivre à ces moments d'effondrement de leur représentation ? Comment peuvent-ils rebondir sur la scène et endosser un nouveau rôle, en sorte qu'une nouvelle représentation sociale est possible, et faute de quoi la vie sociale s'arrêterait ? C'est que, selon Goffman, les acteurs sociaux possèdent une réserve, qui est analogue à ce qu'est pour les acteurs de théâtre la coulisse : en se projetant sur la scène sociale, l'acteur garde un lieu secret où il peut revenir en cas de danger, mettre au point un nouveau rôle en collaboration avec ses partenaires, et se ressourcer en énergie personnelle avant de retrouver la scène. La coulisse est donc le lieu de solidarité entre l'acteur et son équipe : c'est le lieu qui ne doit pas être vu par le public, mais qui permet à l'acteur de ne pas être seul sur la scène. Selon Goffman, qui reprend ici des analyses de Simmel sur les sociétés secrètes, l'ensemble des acteurs sociaux sont intéressés à ce que cette réserve existe, et c'est le sens du tact qu'ils ont les uns envers les autres, c'est-à-dire cette attitude qui respecte non seulement le rôle que joue un acteur, mais l'ensemble des identifications secrètes qui lui permettent de tenir ce rôle-là. Le moment où l'acteur et le public s'apparaissent l'un à l'autre dans leur nudité sous la lumière aveuglante des projecteurs est alors une rupture de cette séparation entre coulisse et scène, et c'est pourquoi ce moment est redouté et évité par l'ensemble des participants au jeu social.

“ Le public pressent des mystères et des pouvoirs secrets derrière la représentation, et l'acteur a l'intuition que ses secrets les plus importants sont dérisoires. Comme le montrent d'innombrables contes populaires et d'innombrables rites d'initiation, le véritable secret caché derrière le mystère, c'est souvent qu'en réalité il n'y a pas de mystère ; le vrai problème, c'est d'empêcher le public de le savoir aussi. ” (MSVQ 1, p. 71)

“ Chaque fois que le public fait preuve de tact, les acteurs ont la possibilité d'apprendre qu'ils sont protégés par ce tact. Et le public, à son tour, peut apprendre que les acteurs se savent protégés par le tact. Par conséquent, les acteurs ont à nouveau la possibilité d'apprendre que le public sait qu'ils se savent protégés. Lorsque de telles situations se présentent, il peut arriver un moment où la séparation des équipes prend fin, et se trouve momentanément remplacée par un échange de regards dans lequel chaque équipe avoue à l'autre son niveau d'information. À ces moments-là, la structure dramaturgique toute entière de l'interaction sociale se trouve soudainement mise à nu, et la ligne de démarcation qui sépare les équipes disparaît provisoirement. Que cette vision intime des choses provoque la honte ou le rire, les équipes sont capables de reprendre rapidement leur physionomie habituelle. ” (MSVQ 1, p. 220)

Goffman a découvert ce phénomène de la coulisse lors de son travail de terrain dans un petit hôtel des îles Shetland, en observant la différence de comportement des employés du restaurant entre le moment où ils servent leurs clients et celui où ils sont en cuisine et échangent entre eux des commentaires sur les clients ou des consignes sur le service. On peut dire alors, en reprenant l'analyse que fait Sartre du garçon de café dans *L'être et le néant* (cité par Goffman dans MSVQ 1, p. 76-77), que les serveurs du restaurant jouent au serveur quand ils sont sur la scène du restaurant, mais qu'ils jouent un autre rôle quand ils sont sur cette “ autre scène ” qu'est la cuisine ; cependant, cette autre scène n'est pas le lieu de la mauvaise foi où l'individu renonce à sa liberté en choisissant un rôle sans justification, elle est plutôt, au sens que lui donne Lacan, le lieu des identifications secrètes dont dépend le rôle joué sur la scène officielle. C'est lorsque ces identifications secrètes entrent trop en contradiction avec le rôle joué sur la scène, ou lorsque l'individu doit jouer ce que Goffman appelle des “ rôles contradictoires ”, que l'acteur est amené à, comme on dit, “ faire une scène ”, c'est-à-dire mettre en question les conditions mêmes dans lesquelles se déroule la mise en scène, en exigeant un réaménagement des rôles et la mise en place d'une nouvelle scène.

“ Il existe des situations, souvent appelées des “ scènes ”, dans lesquelles un acteur se comporte de façon à détruire ou à porter un coup sérieux à la courtoisie apparente du consensus. (...) L'expression courante “ faire une scène ” est heureuse,

parce qu'en effet ces ruptures font surgir une nouvelle scène. L'interaction précédente, et normalement attendue, entre les deux équipes, se trouve soudain écartée de force, et un nouveau drame se substitue irrésistiblement à elle." (MSVQ 1, p. 199)

La mise en scène de la vie quotidienne que décrit Goffman est donc fondamentalement dynamique : elle n'est pas une représentation statique et donnée une fois pour toutes, mais un ensemble de présentations et d'interactions qui s'enchaînent de façon contingente et imprévisible. C'est en cela qu'il faut corriger la métaphore dramaturgique héritée des moralistes français du dix-septième siècle, et qui condamne à une description cynique depuis le regard éloigné de celui qui a renoncé à participer au jeu social : il ne faut pas dire que " le monde est une scène ", ce qui laisserait supposer qu'il y aurait davantage de réalité dans le retrait à l'intérieur de soi, mais que " chaque monde social est une scène ", ce qui encourage à se projeter dans le monde social pour y inventer de nouveaux rôles et de nouveaux jeux, en refaisant la société à zéro, et en prenant le pari qu'il y a autant de réalités que de mondes sociaux possibles (cf. la référence à W. James et A. Schutz sur le problème des réalités multiples dans *Les cadres de l'expérience*, Minuit, 1991). Goffman renonce donc finalement à une approche strictement dramaturgique des rites d'interaction, au profit d'une approche qu'il qualifie de structurale :

" L'affirmation que le monde entier est une scène de théâtre est un lieu commun suffisamment familier aux lecteurs pour qu'ils en voient les limites et en acceptent la formulation ; ils savent en effet qu'à tout moment ils peuvent facilement se convaincre qu'il ne faut pas le prendre trop au sérieux. Une action mise en scène dans un théâtre est une illusion relativement fabriquée et c'est une illusion avouée ; à la différence de la vie ordinaire, rien de réel et d'effectif ne peut arriver aux personnages de théâtre – quoique, bien évidemment, à un autre niveau, quelque chose de réel et d'effectif puisse se produire touchant la réputation des acteurs en tant que professionnels dont le travail quotidien consiste à donner des représentations théâtrales. C'est pourquoi il faut abandonner ici le langage et le masque du théâtre. (...) Cet exposé ne porte pas sur les aspects du théâtre qui s'insinuent progressivement dans la vie quotidienne. Son objet propre n'est autre que la structure des rencontres sociales – ces entités de la vie sociales qui s'engendrent chaque fois que des individus se trouvent en présence immédiate les uns des autres. Le facteur décisif dans cette structure est constitué par le maintien d'une définition unique de la situation, définition que l'on doit exprimer et dont on doit maintenir l'expression en dépit d'une foule de ruptures possibles. " (MSVQ 1, p. 240)

En quel sens une analyse structurale des rites de la vie quotidienne est-elle possible ? Au sens où l'analyse structurale ne postule pas le caractère réel, c'est-à-dire substantiel, de son objet, mais opère sur ce seuil où dans l'ensemble des structures possibles certaines deviennent réelles, c'est-à-dire effectives dans une situation donnée. De ce point de vue, on peut bien dire que Goffman est structuraliste au sens de Lévi-Strauss : il s'agit de considérer les rites de la vie quotidienne comme un langage universel à travers lequel les acteurs peuvent effectuer des comportements possibles tout en gardant une réserve secrète de comportements non effectués, et qui, s'ils sont mis sur la scène, renversent les structures déjà établies en rendant réelles d'autres structures possibles, en sorte que l'ensemble des transformations entre les rites relèvent d'une analyse logique appliquant partout les mêmes règles et découvrant des contraintes structurales là où il y a apparemment subversion et nouveauté radicale.

" De même que l'on ne peut apprendre une nouvelle langue à chaque fois que l'on produit ou que l'on entend un énoncé différent, on ne peut acquérir un nouvel idiome rituel chaque fois que l'on désire changer les positions prises dans une collectivité ou découvrir quelles positions ont adoptées les personnes présentes. C'est avancer un argument technique et non éthique que de dire que la liberté d'exprimer est contingente par rapport à la contrainte posée par l'idiome d'expression. Bien sûr, on peut enfreindre les règles fondamentales d'un mode donné de rapport social ; on peut, par exemple, attaquer l'autorité institutionnelle en accomplissant publiquement des gestes obscènes. Mais même dans ce cas les conventions prévalent. Un ensemble particulier en est violé, mais les moyens de la violation sont eux-mêmes tirés d'un vocabulaire rituel commun à tous. Les révolutionnaires de la bienséance doivent se fier au même idiome que ceux qui préfèrent glisser directement à travers les manifestations de la société. " (MSVQ 2, p. 225. Pour une analyse structurale des transformations de l'idiome rituel en fonction des situations, cf. MSVQ 2, chap. 4, VII, " Variations sur des thèmes structuraux ")

Cet aspect dynamique des variations structurales de l'idiome rituel tient au caractère fondamentalement instable des éléments qu'il combine : la " face ", c'est-à-dire le masque

que présente l'acteur social à ses partenaires dans l'interaction, est, comme le signe chez Saussure, " entité oppositive, relative et négative ", un élément vide, arbitraire et contingent ; mais de même que la combinaison des signes dans la langue suit selon Saussure des lois structurales nécessaires, de même l'interaction " en face-à-face " suit selon Goffman un idiome rituel contraignant. On peut bien dire alors que la vie sociale consiste à " sauver la face " comme la vie scientifique consiste à " sauver les phénomènes " ou la vie linguistique à " sauver les phonèmes ", c'est-à-dire éviter à ces entités en elles-mêmes vides d'apparaître dans leur nudité et leur absence de sens, en instituant selon des règles des interactions dotées d'un sens positif. La notion de face est alors plus intéressante que celle de masque, et permet de dépasser l'analyse dramaturgique vers une véritable analyse structurale : car le masque laisse toujours supposer une réalité plus profonde qu'il cache comme une intériorité secrète, alors que la notion de face oblige à rester à la surface de la vie sociale pour observer les effets de sens qui y apparaissent. C'est parce que la surface des interactions sociales est en rapport avec une négativité plus profonde et intolérable qu'elle se replie sur elle-même en permanence pour produire de nouveaux effets de sens et des formes de réflexivité, c'est-à-dire des sujets ou des " soi " (*self*).

La dimension structurale de l'analyse goffmanienne des interactions conduit donc à dépasser l'apparente superficialité de la métaphore théâtrale, pour aller vers une superficialité en quelque sorte plus profonde, qui implique dans son analyse les déformations et les renversements du sens. On a pu en effet reprocher à l'analyse goffmanienne de se tenir sur un plan unique d'interaction, celui des relations réciproques entre partenaires égaux issus des classes moyennes américaines, ignorant ainsi les effets de violence qui s'imposent du fait de la domination d'une classe sur une autre (C'est le reproche que lui fait notamment Luc Boltanski dans sa présentation, par ailleurs remarquable de finesse : cf. L. Boltanski, " Erving Goffman et le temps du soupçon ", *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n°3, 1973, p. 127-147). Ce reproche peut être rapproché de celui souvent adressé à Lévi-Strauss de s'en tenir à la communication réciproque sur un plan horizontal sans analyser les effets de pouvoir et de hiérarchie qui brisent cette communication en passant à la verticale ; et de fait, les analyses goffmaniennes de l'interaction sont comparables à celles par laquelle Lévi-Strauss décrit l'apparition de la culture lors de la rencontre entre deux tribus ou deux individus étrangers médiatisée par l'échange réciproque de biens de valeur (cf. *Structures élémentaires de la parenté*, op. cit., p. 65-71) Mais pas plus chez Goffman que chez Lévi-Strauss ce reproche n'est fondé : de même que chez Lévi-Strauss les relations ne sont pas symétriques mais toujours asymétriques, de même chez Goffman les relations ne sont pas égales mais polarisées. Ce ne sont pas des relations entre égaux qu'analyse Goffman, mais des relations entre des employés issus des classes moyennes ou populaires et des clients plus aisés (dans sa thèse de doctorat, *Communication Conduct in an Island Community*), entre les patients d'un hôpital psychiatrique et son personnel d'encadrement (dans *Asiles*), entre des Noirs et des Blancs, entre des individus qui se présentent comme normaux et d'autres qui se présentent comme handicapés ou " stigmatisés " (cf. E. Goffman, *Stigmates, Les usages sociaux des handicaps*, Minuit, 1975), ou entre des hommes et des femmes (cf. E. Goffman, *L'arrangement des sexes*, Paris, La dispute, 2002). Comment alors décrire ces formes de relations inégalitaires en restant sur le plan des rites de la vie quotidienne, qui se présentent toujours d'abord comme des relations entre égaux ?